



*À
coffre
ouvert*

Trésors des Archives
municipales de
Besançon





Du samedi 15 septembre au samedi 13 octobre 2012,
les Archives municipales de Besançon présentent *À coffre ouvert*,
une exposition réunissant les documents et objets les plus surprenants de leurs fonds.

Archives municipales, 1 rue de la Bibliothèque à Besançon

Entrée libre du mardi au samedi de 14 h à 18 h

Visites guidées gratuites les samedis à 15 h

Exposition virtuelle sur le site : <http://memoirevive.besancon.fr/>

Patrimoine dévoilé

Haut lieu de conservation de la mémoire bisontine, les Archives municipales de Besançon nous invitent dès ce mois de septembre 2012 à une exposition étonnante. Ce service conserve l'ensemble des documents produits ou reçus par les services municipaux depuis la constitution de la commune en 1290.

Les Journées européennes du Patrimoine 2012 célèbrent les patrimoines cachés. C'est l'occasion rêvée de franchir les portes de lieux d'art et d'histoire que nous n'avons pas l'habitude de visiter et d'admirer des objets et documents rarement exposés. Les Archives municipales de Besançon en profitent donc pour nous présenter une sélection de leurs documents, réunissant archives anciennes, modernes et contemporaines.

Ces plans, dessins, affiches, photographies et autres objets hétéroclites font partie intégrante de notre mémoire commune. En effet, cette exposition met en lumière les multiples facettes de notre ville, de ses habitants et de son histoire à travers huit siècles d'archives. Nous sommes invités à découvrir la richesse de ce patrimoine et à nous laisser surprendre par ces trésors parfois insolites.

Le Maire,
Jean-Louis FOUSSERET
Président du Grand Besançon

Sommaire

Les incontournables	Coffre au trésor (XVI ^e siècle)	6-7
	Armoiries de Besançon (1276-1594)	8-9
	Charte de franchises de Besançon (1290)	10-11
	Premier registre des délibérations municipales (1290-1320)	12-13
	Confirmation des privilèges de Besançon (1607)	14-15
	Lettre de Louis XIV après la prise de Besançon (1674)	16-17
	Restrictions durant la Première Guerre mondiale (1914-1918)	18-19
	Libération de Besançon (1944)	20-21
	Installation du Conseil municipal de Jean Minjoz (11 mai 1953)	22-23
	Livre d'or des habitants de Besançon morts pour la France (1961)	24-25
	Besançon et LIP (années 1970)	26-27
<hr/>		
Le rayonnement	Foire Comtoise (1929)	28-29
	« Besançon les Bains » (années 1930)	30-31
	Visite du président de la République Albert Lebrun (1933)	32-33
	Livre d'or (1960-2001)	34-35
	Inscription au patrimoine mondial de l'Unesco (2008)	36-37
<hr/>		
Les personnalités	Charles Fourier (1772-1838)	40-41
	Victor Hugo (1802-1885)	42-43
	Pierre Joseph Proudhon (1809-1865)	44-45
	Tristan Bernard (1866-1947)	46-47
	Les Frères Lumière : Auguste (1862-1954) et Louis (1864-1948)	48-49
<hr/>		
Le territoire	L'Hôtel de Petit de Marivats (1732)	50-51
	L'église Saint-Jean-Baptiste (1744)	52-53
	Plan Delavelle (1883)	54-55
	Plan d'embellissement (1938)	56-57
	Plan Bugnet (1942)	58-59
	De Saint-Maurice à la place Victor Hugo : la Grande Rue au début du XX ^e siècle	60-61-62-63
	Plan du projet de cité-jardin à Montrapon (1951)	64-65
	Le funiculaire de Bregille (1952-1981)	66-67
	Rénovation de la place de la Révolution (1998)	68-69
<hr/>		
Les insolites	Le document le plus ancien et le plus petit : permission donnée pour la construction d'un four (1220)	70-71
	Le document le plus long : titres établissant le droit de propriété sur la forêt de Chailluz (1390-1391)	72-73
	Registre dont la couverture possède des touffes de poils de l'animal à sa surface (1466)	74-75
	Grimoire d'un sorcier du XV ^e siècle	76-77
	Acte de baptême d'un enfant illégitime à Besançon (1702)	78-79
	Avis sur les moyens à mettre en usage en faveur des noyés (1775)	80-81
	Certificat de service dans les compagnies bourgeoises (fin XVIII ^e siècle)	82-83
	Demandes d'autorisation de cirques pour des représentations (1920-1930)	84-85
	Jeu de l'oie de la ville de Besançon (1931)	86-87
	Objets promotionnels (1980-2000)	88-89

Au cœur des archives

Parmi plusieurs kilomètres linéaires d'archives, une quarantaine de documents allant du Moyen Âge à nos jours, ont été sélectionnés par les Archives municipales de Besançon. Ils ont été choisis aussi bien pour leur intérêt historique et symbolique que pour leurs qualité visuelle et leur originalité. Résultant d'un minutieux travail de tri, de collecte et de conservation, les archives exposées fournissent un aperçu des richesses archivistiques bisontines.

Cette sélection de documents extraits des magasins de conservation rassemble aussi bien des affiches et des registres manuscrits que des photographies, dessins d'architectes, documents numériques et bien d'autres curiosités. Elle a été réalisée dans le cadre d'une exposition présentée durant les mois de septembre et octobre 2012. Les Archives municipales proposent également une exposition virtuelle qui apporte des informations complémentaires sur les documents sélectionnés (plus de renseignements sur le site <http://memoirevive.besancon.fr>).

Issues des fonds des Archives Municipales de Besançon, ces pièces rares et surprenantes, sont présentées en cinq thématiques : les incontournables, le rayonnement, les personnalités, le territoire et les insolites. Une approche permettant de parcourir l'histoire et le territoire bisontins sous un nouvel angle.

Ces trésors nous touchent et nous étonnent : vifs témoignages d'évènements historiques et d'anecdotes insolites, ils illustrent l'histoire de la ville de Besançon et de ses habitants.

Découvrons ensemble leur contenu...



↑ Coffre en fer orné extérieurement de peinture (XVI^e siècle).

Les incontournables Ce sont les documents sur lesquels on ne peut pas faire l'impasse : ils témoignent de faits historiques marquants.

Coffre au trésor (XVI^e siècle)

Du Moyen Âge à l'époque moderne, les coffres ont été pour la ville de Besançon un symbole tout aussi important que ses armoiries, sa devise ou sa monnaie. En effet, dans la charte de franchises de 1290, l'article 6 commence par ces mots : « De même, lesdits citoyens forment et formeront communauté ou collectivité, avec coffre commun ». Le coffre en fer, orné extérieurement de peinture, est le seul à nous être parvenu.

C'est un coffre de marine vraisemblablement fabriqué à Nuremberg au XVI^e siècle. Celui-ci est particulièrement grand puisqu'il mesure 110 cm de long, 62 cm de large et 64 cm de haut. Sa face avant comporte une fausse entrée de serrure. La véritable serrure se manœuvre par une entrée placée sur le couvercle : elle est protégée par des plaques de fer gravées de personnages mythologiques et de masques. Le coffre est également protégé par deux cadenas. À l'époque moderne, l'ouverture du coffre nécessite donc trois clés confiées à trois personnes différentes.

Du XV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la municipalité conserve son trésor, c'est-à-dire ses documents les plus précieux, dans ce coffre. En 1733, il contient deux cent documents. Dans les années 1780, le coffre est remplacé par un meuble à layettes, construit à l'Hôtel de ville. Entreposé actuellement aux Archives municipales de Besançon, ce meuble contient toujours les archives qui s'y trouvaient à la fin de l'Ancien Régime.



↑ Sceau appendu à un traité de paix entre Besançon et les seigneurs d'Arguel (1276).

EE1

Dessin du blason de la Ville (1594). →

AA28



Lettrine représentant les emblèmes du sceau de la Ville (1460). →

CC481



Armoiries de Besançon (1276-1594)

Le plus ancien sceau de la commune de Besançon date de 1259 : il témoigne des premières libertés communales obtenues face à l'archevêque. Ce sceau comporte, sur une face, une croix processionnelle et le bras de Saint-Étienne, relique conservée à Besançon depuis le V^e siècle ; sur l'autre face figurent les quatre colonnes d'un monument romain, vestiges attestant de l'antique existence d'un gouvernement civil dans la cité. Le sceau appendu à un traité de paix entre Besançon et les seigneurs d'Arguel (cote EE1) constitue un exemple du premier sceau de la ville de Besançon. [EE1](#)

En 1290, Rodolphe I^{er} de Habsbourg, empereur d'Allemagne, reconnaît l'existence légale de la commune et confirme ses franchises, l'assimilant aux villes impériales libres d'Allemagne. L'aigle impérial est alors ajouté sur le sceau.

C'est au XV^e siècle que l'emblème de la commune de Besançon prend sa forme actuelle : sur le sceau de 1434 figurent seulement l'aigle avec deux colonnes antiques, toute image religieuse y est supprimée, pour marquer la volonté communale de séparer civil et religieux. La représentation du sceau de cette époque est illustrée par la lettrine représentant les emblèmes du sceau de la Ville, sur la première page d'un registre des revenus et taxes de la ville de Besançon. [CC481](#)

À partir de 1537, un graveur des monnaies a le bon esprit de retourner les pattes de l'aigle et d'insérer les bases des colonnes dans les serres de l'oiseau, comme le montre le dessin du blason (cote AA28). Les armoiries de Besançon reçoivent ainsi leur formule définitive : « D'or, à une aigle éployée de sable, lampassée de gueules, portant avec ses serres deux colonnes de gueules mises en pal » (sur fonds d'or, un aigle noir aux ailes déployées, à langue rouge, portant avec ses serres deux colonnes rouges parallèles).

Après la Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, les armoiries sont reconnues par l'ordonnance du Conseil d'Héraldique en 1698. L'usage des armoiries municipales est supprimé sous la Révolution en 1793. Elles sont à nouveau autorisées sous le premier Empire en 1804 mais l'Aigle, réservé aux armes impériales, est remplacé par le Lion de Bourgogne. Après la chute de l'Empire, une ordonnance royale de 1815 rétablit dans les armoiries l'Aigle éployée qui y figure encore de nos jours.



Handwritten text in a dense Gothic script, likely a legal or administrative document. The text is written in a dark ink on aged, slightly yellowed parchment. It consists of several paragraphs of dense, cursive handwriting, with some lines starting with large initial letters. The script is characteristic of the late 13th or early 14th century.

Accord passé entre
Jean de Chalon,
Seigneur d'Arlay
et les citoyens de
Besançon au nom de
l'empereur Rodolphe
de Habsbourg qui
garantit les droits et
franchises de la ville,
(3 juin 1290). ➔

AA1

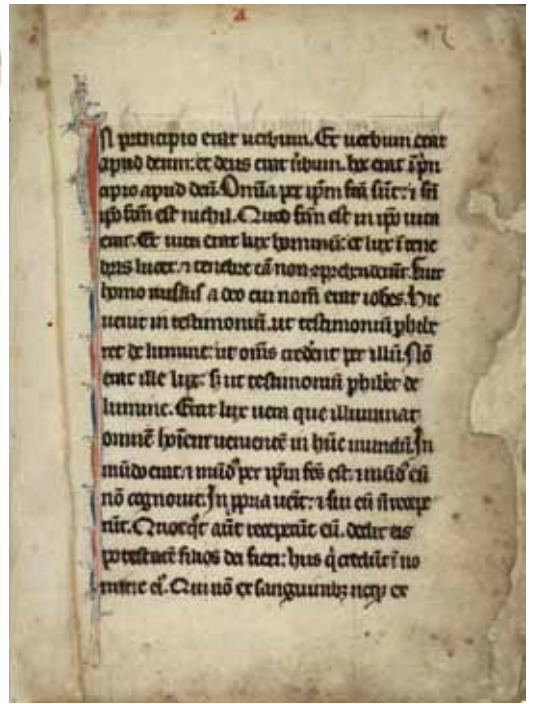
Charte de franchises de Besançon (1290)

La charte de franchises de Besançon correspond au traité de paix passé entre les citoyens de Besançon et l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Cet accord est conclu le 3 juin 1290 par les mandataires des deux adversaires : Jean de Chalon-Arley, au nom de l'empereur et d'autre part, les deux médiateurs, Gauthier de Montfaucon et Simon de Montbéliard, représentant les citoyens de Besançon. Il comporte essentiellement la reconnaissance des franchises urbaines de la ville.

La charte de franchises constitue la conclusion d'un conflit. Depuis l'année 1289, le comte de Bourgogne Othon IV, soutenu par les citoyens bisontins, est en guerre ouverte avec l'empereur Rodolphe de Habsbourg, appuyé dans la principauté par son beau-frère, Jean de Chalon, seigneur d'Arley. Dès juillet 1289, l'empereur mène des opérations dans le comté de Bourgogne. Mais le conflit entre l'empereur et le comte ne dure pas puisque Rodolphe se heurte à des difficultés de ravitaillement et qu'Othon IV n'est pas décidé à la lutte. Ce dernier se soumet et devient, en septembre 1289, homme-lige de Rodolphe, qui quitte le comté. Néanmoins, il estime que la soumission du comte n'engage pas la ville de Besançon et il charge Jean de Chalon-Arley de faire reconnaître aux citoyens de Besançon, la faute qu'ils ont commise en se rebellant. Ainsi, le seigneur d'Arley met en place un blocus de Besançon. Même s'il n'y a pas eu de réelle offensive de Jean de Chalon, les citoyens bisontins se rendent compte très vite que la seule issue est la négociation. Les transactions de pourparler de paix sont menées par deux médiateurs, Gauthier de Montfaucon et Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond. Ils présentent à l'empereur Rodolphe de Habsbourg et à Jean de Chalon-Arley un compromis où sont énumérés les privilèges tels que Besançon les sollicite. Il est accepté le 3 juin 1290 par l'empereur. En échange, les citoyens de Besançon versent une indemnité de guerre d'un montant de 8 000 livres. Le traité de paix est alors conclu le même jour.

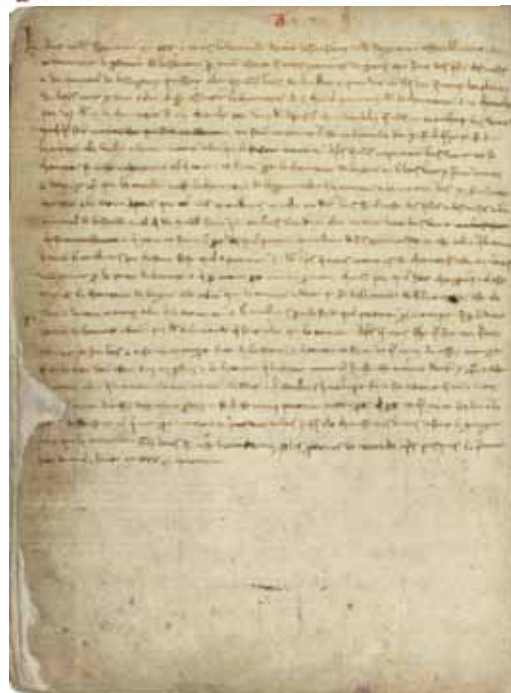
La charte de franchises est rédigée en latin. Elle correspond à un document de travail réalisé à des fins de mémoire privée, comme en atteste la nature non soignée de la rédaction ou encore l'absence d'une expédition officielle de l'acte par la chancellerie impériale. Dès lors, la question de la valeur juridique de la charte se pose. Nombreux historiens se prononcent sur le fait que l'empereur n'a pas ratifié le traité de paix et que cette non-reconnaissance des franchises de la ville n'a eu qu'un effet limité car en 1296, Adolphe de Nassau, le nouvel empereur, confirme mot pour mot la charte.

Réalisée par Gérard Moysse et René Locatelli, la traduction de cette charte des franchises est consultable dans l'ouvrage : *De l'autonomie des villes. Besançon 1290-1990, actes du colloque organisé par l'association du septième Centenaire des franchises de Besançon, en septembre 1990*. Volume 470. Paris : les Belles-lettres ; Besançon : Cêtre, 1992.



Registre des délibérations
municipales, allant de
(1290 à 1320). ➔

BB1



Premier registre des délibérations municipales (1290-1320)

Les Délibérations municipales de Besançon sont parmi les plus anciennes des corps de ville connues. Cette collection est quasi complète de 1290 à nos jours. C'est une source extrêmement précieuse pour ceux qui souhaitent connaître l'histoire bisontine.


Le premier registre des délibérations municipales se présente sous la forme d'un document de 184 feuillets papiers, dont la reliure est en bois recouvert de veau gaufré, ornée sur chaque plat de cinq cabochons de cuivre. Il couvre une période allant de 1290 à 1320, soit 30 années. Il peut être considéré comme la mémoire de la ville pour la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle.

Ce registre des délibérations municipales est le symbole de l'émancipation de la cité de Besançon. Ce document témoigne effectivement de l'opposition des édiles de la ville à l'ancien pouvoir tutélaire, l'archevêque. Ainsi, à une époque où le parchemin est roi et où il n'y a pas de papeteries ni en France ni en Franche-Comté, les édiles ont préféré le papier, acheté à grand frais en Espagne, au parchemin et l'utilisation de la langue française au latin, langue de l'Église.

La première page de ce registre contient un passage de l'évangile selon Saint-Jean. C'est sur cette page que tous les serments d'officiers et d'employés municipaux ont été prêtés.

Ce registre ne contient pas à proprement parler de délibérations délibérations : s'y trouvent surtout les textes que le corps de ville a trouvé important de garder en mémoire, comme la coutume. En revanche, il contient peu de textes concernant l'organisation politique de la cité qui semble assez floue à ses débuts. En effet, la charte de franchises laisse beaucoup de liberté en ce domaine : par exemple, elle ne fixe ni le mode, ni la périodicité des élections, pas plus qu'elle n'indique le nombre des responsables. Le premier registre des délibérations municipales contient également des listes des nouveaux arrivants, admis à la citoyenneté, par les édiles de la ville. À noter qu'à cette époque, est considéré comme citoyen un homme majeur libre, habitant la cité, chef de foyer et payant l'impôt.

Dans ce registre, nous trouvons aussi des textes à caractère réglementaire, concernant entre autres l'alimentation et l'usage des ressources des cultures et de la forêt. Il y a des textes relatifs à la défense de la ville puisque les dirigeants de la commune ont dû défendre Besançon contre l'archevêque. Mais ce sont les affaires financières qui tiennent le plus de place dans ce premier registre. Grâce à celui-ci, nous connaissons le fonctionnement financier de la cité : par exemple, à cette époque, il n'y a pas de budget ; pour pourvoir aux dépenses qui sont essentiellement militaires, on se procure des ressources, provenant notamment de la vente du bois de la forêt de Chailluz ou des droits perçus sur les marchandises et les personnes entrant dans la cité.

RUDOLPHVS
SECUNDVS DIVINATA
VENTE CLEMENTIA
ELECTVS ROMANO
RVN IMPERATOR
SEMPER AVGVSTVS
AC GERMANIÆ HVN
GARIÆ BOHEMIÆ
DALMATIÆ
CROATIÆ, 
SCLAVONIÆ,
ETZ:

Recueil des
privilèges
de la cité de
Besançon (1607).
AA6 →

Confirmation des privilèges de Besançon (1607)

Ce registre est relié de velours avec lacs de soie et possède des pages en vélin où les noms des empereurs ainsi que le nom de la ville sont en lettres d'or. Il constitue le recueil des privilèges, sous forme de lettres patentes scellées du grand sceau impérial, octroyés par les différents souverains de la cité de Besançon, de l'empereur Charles IV en 1364 à l'empereur Rodolphe II en 1607. La langue employée est le latin qui est la langue officielle de l'époque.

Ce recueil rappelle que Besançon, à partir de 1290, est la 5^e ville libre du Saint-Empire Romain Germanique. En tant que telle, Besançon a bénéficié de l'appui de l'empereur et a possédé ses institutions, son gouvernement, son Hôtel de ville, son sceau, sa monnaie et ses propres finances. De plus, ses habitants, les citoyens de Besançon, sont des hommes libres qui ne sont ni taillables ni mainmortables. Par les privilèges octroyés à la ville, Besançon échappe également à l'influence du puissant parlement de Dole, capitale du Comté de Bourgogne. Tous ces paramètres sont définis dans les différents privilèges octroyés par les empereurs successifs ainsi que l'antique coutume contenue dans la charte de franchises. Ces coutumes et privilèges forment une sorte de constitution de la cité libre de Besançon.

Ces privilèges bisontins trouvent leur source en la personne même de l'empereur. À chaque nouveau souverain, la ville de Besançon a veillé à les faire renouveler en envoyant, à grands frais, une ou plusieurs personnes de confiance à la Cour et à la Diète impériale. Malgré la faible influence de la famille impériale des Habsbourg d'Autriche, secouée par des querelles intestines, Besançon demande une confirmation de ces privilèges en 1607 à Rodolphe II.

Lettre du Roy à son chancelier
Du 27 May 1674

Le Chancelier
à Monsieur le Roy

M^r Le Chancelier j'ai reçu avec beaucoup
de satisfaction l'abbre que vous m'avez
écrite pour me féliciter de la prise glori-
euse de Besançon. Vous avez tenu ce
jeûn eide de la citadelle égale droite
pas que vous nous fait un nouveau
sujet de joye J'espère que la bonté
de Dieu ne me sera pas moins
favorable en ce siège Cependant
Je prie de vous avoir M^r Le
Chancelier en sa résidence que garde
au camp devant Besançon le 27 de May
1674

L. XIV

↑ Lettre autographe de Louis XIV à son chancelier concernant la prise de Besançon (1674).

119

Lettre de Louis XIV après la prise de Besançon (1674)

Cette lettre autographe signée du Roi Soleil est très intéressante car elle se situe lors de la seconde conquête de la Franche-Comté, après l'échec de la précédente en 1668. C'est une réponse personnelle de Louis XIV à une félicitation de son chancelier Étienne d'Aligre qu'il lui avait écrit suite à la prise de Besançon. Le caractère autographe de cette lettre montre tout l'intérêt que portait le roi à la conquête de la ville et par delà à celle de la Franche-Comté :

« Monsieur le Chancelier,

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la lettre que vous m'avez écrite pour me féliciter de la prise de la ville de Besançon. Vous aurez [su] à présent celle de la citadelle et je ne doute pas que ce nous soit un nouveau sujet de joye. J'espère que la bonté divine ne me sera pas moins favorable en ce siège. Cependant, je le prie de nous avoir, mr le Chancelier en sa sainte et divine garde.

Au camp devant Dole le 27 de may 1674 Louis »

Cette lettre de Louis XIV à son chancelier témoigne de la prise de Besançon, ville libre, par le Royaume de France, après un siège de la cité. En effet, dès le 26 avril 1674, les troupes françaises au nombre de 15 à 20 000 hommes siègent devant Besançon. Louis XIV et Louvois n'arrivent que le 2 mai pour procéder à la mise en place définitive du dispositif de siège. La ville n'a pour se défendre que 5 000 hommes en armes et peu de munitions. L'artillerie française n'entre en action qu'à l'arrivée du roi et ce dernier supervise le siège en personne pendant toute sa durée. La ville, après une vaillante défense de 27 jours, se rend le 15 mai. Louis XIV ne se présente aux Bisontins que le 23 mai et quitte Besançon le 25 mai pour prendre Dole.

La lettre montre également le début du processus de rattachement de la Franche-Comté à la France, qui est réalisé quatre années plus tard, en 1678. Après la conquête française, la construction de la Citadelle de Vauban et des autres fortifications de Besançon ont fait de cette « vieille ville espagnole », une ville frontière fortifiée protégeant les confins du pré carré français.



AVIS

Il a été remarqué que depuis quelque temps, les aviateurs ennemis lancent sur notre territoire différents objets, qui, bien qu'à première vue semblent inoffensifs, n'en sont pas moins d'un grand danger tant pour la santé publique que pour la sécurité personnelle des habitants.

Parmi ces objets, il faut citer :

1° Des produits de confiserie, contenant soit des germes de maladies épidémiques, soit une dose de poison suffisante pour tuer toute personne qui en absorberait.

2° Des sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie, etc., renfermant des explosifs dangereux pour les personnes qui seraient tentées de les ramasser.

Il est recommandé d'une façon particulièrement pressante de ne pas toucher aux dits objets et de signaler leur présence, dès qu'ils ont été découverts, à l'autorité militaire la plus proche (Commandant d'Armes ou Gendarmerie suivant le cas) qui feront procéder à leur enlèvement.

Besançon, le 20 mars 1917.

Le Préfet du Doubs,

A. MILLETEAU.

LA PRÉFECTURE DU DOUBS, Besançon.

↑ Aviateurs ennemis : avis du préfet du Doubs (20 mars 1917).

3D5

➤ Personnes installées à Besançon après le 31 juillet 1914 : avis du général Gouverneur (9 août 1914).

3D5

Prix du pain : arrêté du Maire de Besançon (2 août 1914). ➔

3D5

AVIS

Les personnes n'habitant pas d'ordinaire BESANÇON, qui s'y sont installées depuis le 31 juillet, sont priées de quitter la ville.

Le service des trains étant rétabli partiellement, rien ne s'oppose à ce départ.

Besançon, le 9 août 1914.

Le Général Gouverneur,

Signé : MATTON.

Arrêté Municipal

PRIX DU PAIN

Nous, Maire de la Ville de Besançon.

Vu l'article 30 de la Loi des 19-22 Juillet 1791.

Vu l'article 97, paragraphe 5 de la loi du 5 Avril 1884.

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 Août 1914.

Vu l'ordre de mobilisation générale en date du 1^{er} Août 1914.

Considérant qu'en raison de l'état de guerre, il importe d'éviter l'agitation des cours et une disproportion entre les prix du pain et les prix de vente de blé et de la farine ;

Vu le prix des blés et farines vendus aux marchés de la commune pendant la dernière semaine :

ARRETONS :

Art. 1^{er}. — A dater de ce jour et jusqu'à nouvel arrêté le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit :

Pain blanc 1 fr. 25 la Miche de **3** kilos

Pain bis 1 fr. 10 la Miche de **3** kilos

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux Boulangers qui seront tenus d'en avoir toujours un exemplaire en évidence dans leur magasin ; il sera aussi publié et affiché.

Art. 3. — M. le Préposé en Chef de l'Octroi, Directeur au service des marchés d'approvisionnement et M. le Commissaire Central sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à l'approbation de M. le Gouverneur de la Place.

Hôtel-de-Ville, le 2 Août 1914.

Approuvé : le Général Gouverneur,

Le Maire, A. SAILLARD.

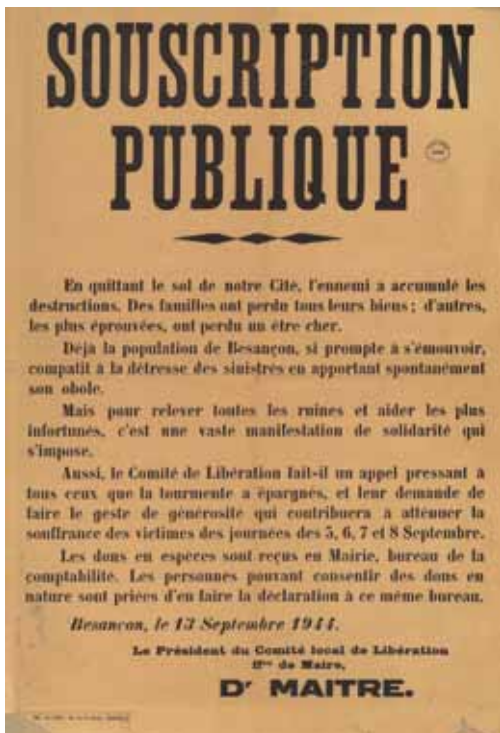
Signé : MATTON.

Restrictions durant la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Faute de sources écrites autres que des pièces officielles, des journaux et des affiches, la Première Guerre Mondiale dans son cadre bisontin est peu connue. Pourtant, Besançon a participé à l'effort de guerre. L'accueil des troupes réservistes a provoqué de nombreuses réquisitions. Mais la Ville a souffert modérément des opérations purement militaires. Quelques bombes lancées par les avions ennemis dits « Taube », ont obligé les bisontins à se réfugier dans leurs caves et ont incité les autorités municipales à créer la sirène de Saint-Pierre, le 10 février 1917 pour annoncer les alertes aériennes. La préfecture du Doubs a effectué de nombreuses mises en garde pour informer la population des dangers des bombardements : c'est le cas de cet avis du préfet du Doubs, Monsieur Milleteau, daté du 20 mars 1917, relatif aux aviateurs ennemis qui lancent sur le territoire des objets semblant de premiers abords inoffensifs..

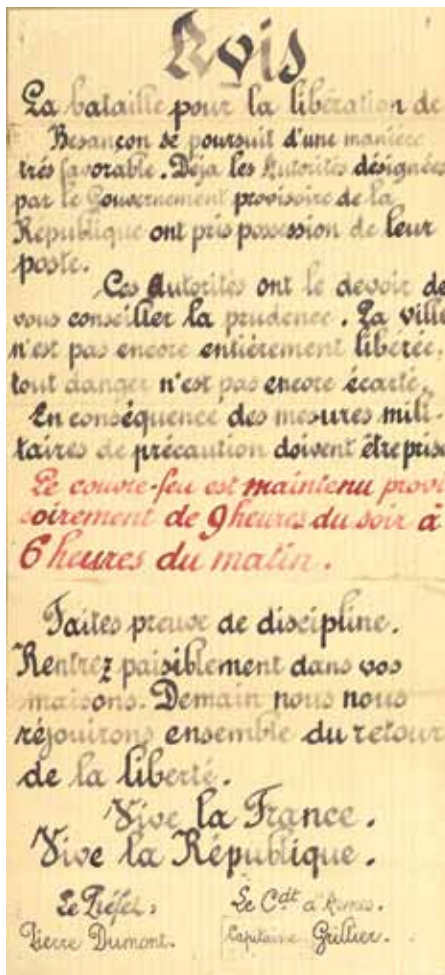
De nombreux réfugiés, notamment belges et alsaciens, affluent à Besançon. Ces étrangers sont parfois considérés comme des suspects et sont alors enfermés à l'hospice de Bellevaux. Dès le 9 août 1914, un avis du général Gouverneur Monsieur Matton, indique aux personnes installées à Besançon après le 31 juillet 1914 qu'elles doivent quitter la ville. Le 1^{er} août, l'arrestation au café de la Bourse, du journaliste allemand Auburtin, correspondant parisien du Berliner Tageblatt, marque l'histoire bisontine. Bien que ses papiers soient en règle, il est enfermé à la Citadelle avant d'être transféré dans un camp en Corse.

Cependant, cette fureur agressive est allée de pair avec un grand mouvement de charité secourant les familles des mobilisés et témoignant d'une solidarité nationale. Le Conseil municipal a voulu immédiatement pourvoir aux besoins alimentaires de la ville en élaborant des arrêtés municipaux sur le rationnement et le prix des aliments, comme en témoigne l'arrêté du Maire, M. Saillard, du 2 août 1914 relatif au prix du pain. Dès le 2 août 1914, le pain blanc est taxé à 1,25 fr. et le 20 août 1914, la décision a été prise de ne fabriquer qu'une seule sorte de pain, rationné à 400 grammes quotidiens par adulte et à 200 grammes par enfant en dessous de 5 ans.



↑ Lancement d'une souscription publique après la Libération de Besançon : avis du président du Comité Local de Libération (13 septembre 1944).

3D14



↑ Maintien du couvre-feu pendant les combats qui précèdent la Libération définitive de la ville : avis du préfet et du commandant d'armes (septembre 1944).

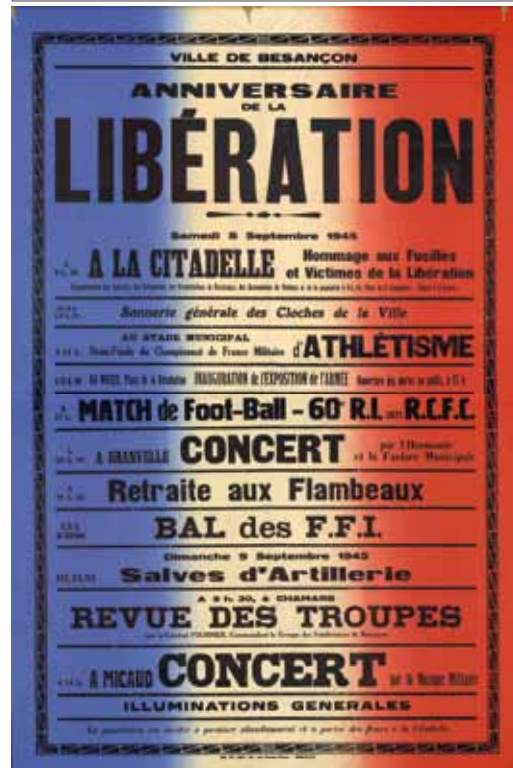
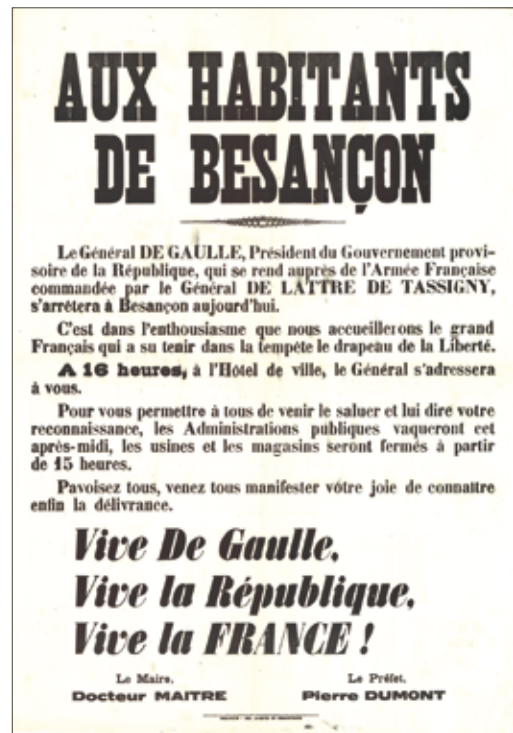
3D14

Besançon libérée accueille le général de Gaulle : avis du maire et du préfet (23 septembre 1944). ➔

3D14

1^{er} anniversaire de la Libération de Besançon : programme des festivités (8 septembre 1945). ➔

3D14



Libération de Besançon (1944)

Ces affiches montrent la réalité palpable de ce qu'ont été les tourments et les joies de cette époque : l'espérance mêlée d'angoisse en attendant la fin des combats pour la libération, puis une joie entachée par les ravages de la guerre, dont les conséquences vont se faire sentir encore bien des années plus tard. Elles témoignent concrètement d'une des crises majeures du XX^e siècle.

De 1940 à 1945, alors que les armées allemandes occupent la France, la résistance s'organise dans toutes les régions. Le 6 juin 1944, c'est le débarquement. À la fin du mois d'août 1944, les allemands occupent toujours le pays comtois mais une grande partie du territoire est tenue par la Résistance française et l'occupant commence à recevoir des ordres de repli.

Le 8 septembre 1944, avec l'aide des alliés américains notamment du VI^e corps U.S. et des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), la ville de Besançon est progressivement libérée de l'occupation allemande. Quatre jours de combat ont été nécessaires pour libérer la ville et ses proches environs. Les soldats américains et les résistants sont acclamés par la population. Une première cérémonie officielle est organisée à la préfecture ; elle est suivie par de nombreuses festivités. Le Comité local de libération se met en place, présidé par le docteur Maître, pour contrôler la cité et éviter les débordements. Le 23 septembre 1944, le Général de Gaulle se rend à Besançon, ville libérée, en compagnie du général de Lattre de Tassigny et de l'équipe de Radio Londres *Les Français parlent aux Français*.

M. Pierre Gagny ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint

Partie de 1^{er} adjoint

M. Fournier. Une demande de délibération comme 1^{er} adjoint

M. Nicaud. Le groupe communal demande une délibération qui sera soumise au conseil et par suite à l'assemblée générale qui sera soumise au conseil et par suite à l'assemblée générale. Le conseil communal a le droit de proposer au conseil municipal et par suite à l'assemblée générale. Le conseil communal a le droit de proposer au conseil municipal et par suite à l'assemblée générale. Le conseil communal a le droit de proposer au conseil municipal et par suite à l'assemblée générale.

M. Nicaud. On veut une grande majorité de gens capotés et ça fait un peu de mal. Le conseil communal a le droit de proposer au conseil municipal et par suite à l'assemblée générale.

M. Fournier. Il est très intéressant de voir dans ces délibérations l'engagement qui est pris par le conseil communal et par le conseil municipal et par suite à l'assemblée générale.

M. Herguez. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

En ce qui concerne

Le développement de l'électricité dans le canton.

Travaux de l'assemblée dans le canton.

M. Nicaud. L'électricité dans le canton n'est pas encore développée. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Fournier. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

M. Nicaud. Il y a une délibération en ce qui concerne le conseil communal et le conseil municipal.

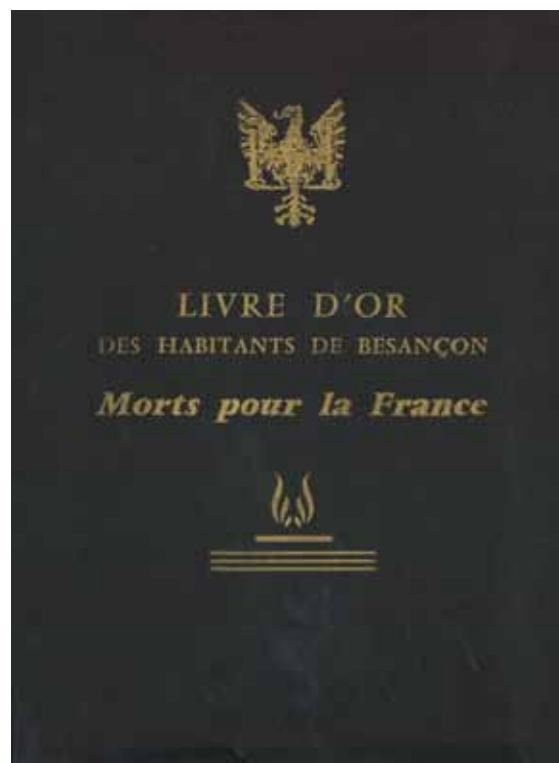
Registre des délibérations du Conseil municipal (22 octobre 1951 au 29 juin 1953. ➔ 1D70

Installation du Conseil municipal de Jean Minjoz (11 mai 1953)

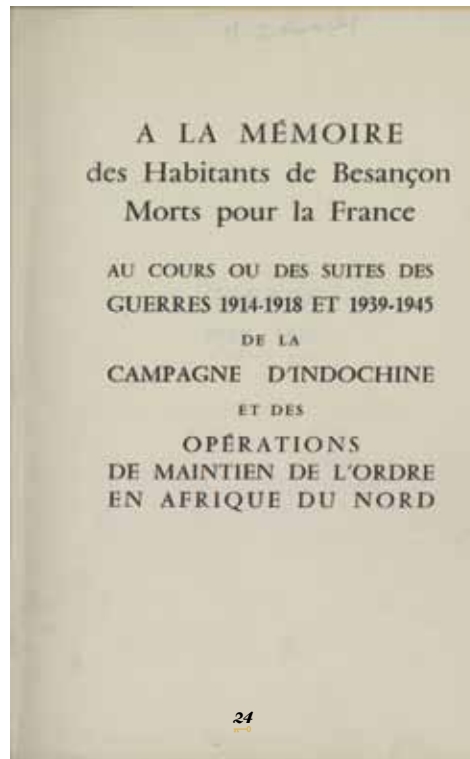
Le Conseil municipal se réunit obligatoirement une fois par trimestre, plus souvent si nécessaire, afin de discuter des affaires de la ville. Les assemblées des communes expriment leurs décisions par le biais de délibérations inscrites dans un registre coté et paraphé, appelé registre des délibérations du Conseil municipal.

Le registre des délibérations du Conseil municipal de 1951-1953 comporte un des événements importants dans l'histoire de la ville de Besançon : l'élection de Jean Minjoz en tant que maire. Ainsi, la séance du 11 mai 1953 voit l'installation du Conseil municipal, l'élection du maire Jean Minjoz et des quatre adjoints, Monsieur Vauthier Raymond, Monsieur Mercier Georges, Monsieur Delalande André, Monsieur Kohler Albert et la création de deux postes d'adjoint supplémentaires.

Jean Minjoz (1904-1987) est maire socialiste de Besançon pendant 26 ans, de 1945 à 1947 et de 1953 à 1977. Durant ses mandats, il se préoccupe de la poussée démographique : la population bisontine est passée de 65 000 habitants en 1936 à 73 000 en 1954. Il met en place un véritable programme d'urbanisme : des quartiers entiers sortent de terre tels que Palente, Les Orchamps, Montrapon ou encore Planoise. De plus, il règle un problème récurrent de Besançon, la distribution de l'eau, par la multiplication des captages. Il mène également une action sociale au sein de Besançon avec notamment la création en 1968 du MSG (Minimum Social Garanti) qui a servi de modèle à l'État vingt ans plus tard pour mettre en place le RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Jean Minjoz est aussi préoccupé par les questions européennes : sous son mandat, la ville est jumelée à trois cités d'Europe et une commune israélienne. Jean Minjoz est une personnalité bisontine incontournable qui a donné une véritable impulsion de développement à Besançon.



➔
 Livre d'or des
 habitants de
 Besançon morts
 pour la France
 (1961). ➔
 4H83



GUERRE 1914-1918

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NÉCESS
A	
ARIEE, Joseph	Prevaux-Boisgongand 4 octobre 1914
ALEXANDRE, Amédée	Comauz-Maison 27 août 1917
AGRIOLA, René	Mix-Mix-Tour 4 janvier 1917
AGRIOL, Eugène-Robert	Bouchottes-Maison 16 août 1917
ALIE, Georges-Jean-Félix	Saugy-Maison 17 août 1917
ALIBERT, Cl. Louis-Joseph	Châtillon-Maison 11 septembre 1914
ALLEMANN, Louis-Pa.	Mix-T. de Vignot 15 octobre 1918
ALLEMANN, Fernand-Eugène	Thery-Maison 4 août 1918
ALMANN, Henri-Joseph	Bellefleur-Boisgongand 6 août 1918
ALONGE, Albert	Bois-Maison 14 septembre 1914
ALONGE, Lucien-Gaston	Docteur-Maison 26 août 1918
AMET, René-Bernard	Docteur-Maison 26 septembre 1918
AMET, Paul-Camille	Prevaux-Boisgongand 26 août 1914
AMET, Marie-Eugène-Cl.	Prevaux-Boisgongand 18 août 1918
ANDRE, Amédée-Joseph	Mix-De-43-S-Corp 5 novembre 1918
ANDRE, Charles-Henri	Mix-de-43-S-Corps 10 août 1917
ANDRE, Paul-Alexandre	Vois-Maison 4 août 1918
ANDREYON, André-Georges	Prevaux-Boisgongand 17 août 1917
ANGOUBERT, Henri-Roger-Cl.	Châtillon-Maison 11
ANGOUBERT, Joseph-Louis	Montmorillon-L. 22 août 1917
ARRAUD, Barth.	Docteur-Maison 15 septembre 1914
ARNOUD, Jean-Guy-Louis	Paroy-Maison 7 octobre 1918
ARNOUD, Georges-Robert	Châtillon-Maison 11 septembre 1917
ARNOUD, Robert-Clément-Ang.	Mix-de-43-S-Corps 11 août 1918
ARON, Gérard-Henri	Ardonne-Maison 26 février 1918
ARON, Maurice	Prevaux-Boisgongand 21 août 1918
ARISTE, Claude-Théophile	Falaise-Maison 24 septembre 1914
ARISTE, Louis-Jules	Bois-Maison 11 août 1918
ARISTE, Eugène-Clément	Prevaux-Boisgongand 14 septembre 1914
AUTENHEDER, R.F.-Gaston	Bois-Maison 16 août 1918

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NÉCESS
B	
BARRE, Louis-Robert	Bellefontaine-Boisgongand 26 octobre 1918
BARON, André-Robert	Prevaux-Boisgongand 4 septembre 1914
BARON, Georges-Robert	Cl. Maudouze-Boisgongand 10 octobre 1918
BARON, Marcel-Jean	Saugy-Maison 17 août 1917
BARON, François-Robert	Cl. de la Chapelle 12 septembre 1917
BARSTOND, Joseph-Henri	Thery-Maison 4 août 1918
BARRE, Félix-Ferdinand	Waroux-Maison 16 août 1918
BARLEPAINTE, Louis-Eugène	Bouchottes-Maison 6 septembre 1914
BARON, Emery-Louis-Marie	Mix-de-43-S-Corps 17 octobre 1918
BARON, Eugène-Jules	St-Clément-S. A. M. 4 octobre 1918
BARON, Auguste-Jules	Bellefontaine-Boisgongand 10 octobre 1918
BARON, André-Louis-Robert	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1917
BARRE, Marie-Jules-Eugène	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918
BARRE, Georges-Louis	Bois-Maison 14 septembre 1918
BARRE, Pierre-Louis	Bois-Maison 14 septembre 1918
BARRE, René-Clément	Prevaux-Boisgongand 27 août 1918
BARRE, Fernand-Paul	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918
BARRE, Louis-Félix	Bois-Maison 26 août 1918
BARRE, René-Clément-Louis	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918
BARRE, René-Théophile	Bois-Maison 11 août 1918
BARRE, Georges-Robert	Bois-Maison 11 août 1918
BARRE, François-Eugène	Bois-Maison 14 septembre 1918
BARRE, Léon-Henri	Mix-de-43-S-Corps 21 août 1918
BARRE, Cl. René-St. René	Bellefontaine-Boisgongand 14 août 1918
BARRE, Joseph-Louis	Prevaux-Boisgongand 27 août 1918
BARON, Louis-Louis	Ardonne-Maison 11 septembre 1918
BARON, Louis-Auguste	Montmorillon-Maison 7 août 1918
BARON, Paul-René-Alexandre	Waroux-Maison 27 septembre 1918
BARRE, Eugène-Clément	Prevaux-Boisgongand 27 août 1918
BARRE, Marie-Louis-Denis	Bellefontaine-Boisgongand 28 septembre 1918
BARRE, René-Alexandre	Prevaux-Boisgongand 4 août 1918
BARRE, Georges-Henri-Robert	Waroux-Boisgongand 21 août 1918
BARRE, Louis-Jules	Bellefontaine-Boisgongand 11 août 1918
BARON, Louis-Robert	Prevaux-Boisgongand 11 août 1918
BARON, Camille-Eugène	Mix-de-43-S-Corps 24 février 1918
BARON, Marcel-Auguste	Montmorillon-Maison 27 août 1918
BARRE, Marcel-François	Liquet-de-Cl. (M. L.) 12 août 1918
BARRE, Louis-Robert	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918
BARRE, Arthur-Louis	Comauz-Maison 17 août 1918
BARRE, Clément-François	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918
BARRE, Georges-Jules-St.	Comauz-Maison 11 août 1918
BARRE, Jean-Roger-Paul-F.	Mix-de-43-S-Corps 17 août 1918

Livre d'or des habitants de Besançon morts pour la France (1961)

Suite à une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 1959, l'édition d'un « Livre d'or » destiné à perpétuer le souvenir de tous les habitants de Besançon « morts pour la France » est commandée. Cette décision résulte d'une interpellation du 30 juin 1958, d'un membre de l'assemblée communale qui signale que la liste des « morts pour la France » placardée au premier étage de l'Hôtel de ville a été enlevée. De plus, devenue illisible, en très mauvais état, elle ne remplit plus son but : elle ne comporte que les noms des habitants de Besançon « morts pour la France » en 1914-1918, alors que depuis, malheureusement, bien d'autres s'y sont ajoutés. Une étude a alors été réalisée pour choisir un nouvel emplacement pouvant accueillir la liste complète. Cet emplacement n'ayant pas été trouvé, le Conseil municipal s'est tourné vers un Livre d'or, avec un crédit de 300 000 francs.

Le Livre d'or des habitants de Besançon morts pour la France a été réalisé en deux tirages :

- Un tirage en reliure de deux ouvrages, pleine peau avec impression et armes de la ville sur la page de couverture, permettant d'intercaler de nouvelles feuilles, avec un très bon papier, au format 21 x 31 cm. Les deux ouvrages correspondant à ce tirage sont nécessaires : l'un des ouvrages est mis en lieu sûr devant suppléer toute perte ou toutes détériorations graves de l'exemplaire tenu à la disposition du public au premier étage de l'Hôtel de ville.
- Un tirage à part de vingt listes sous reliure légère pour être réparties dans les services municipaux : Bureau du Secrétariat général, Bureau de l'État civil, Bureau des Affaires militaires et Bibliothèque municipale.

Le livre d'or des habitants de Besançon morts pour la France est constitué de listes alphabétiques des Bisontins décédés lors des quatre grands conflits armés qu'a connus la France : la Première Guerre mondiale (1914-1918), la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la campagne d'Indochine et de Corée (1946-1954) et les opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord lors de la décolonisation (1956-1962). Pour chaque mort pour la France est indiqué son nom, prénom, lieu et date de décès.



↑ Non au démantèlement ! Non aux licenciements ! :
affiche pour la promotion du film sur LIP.



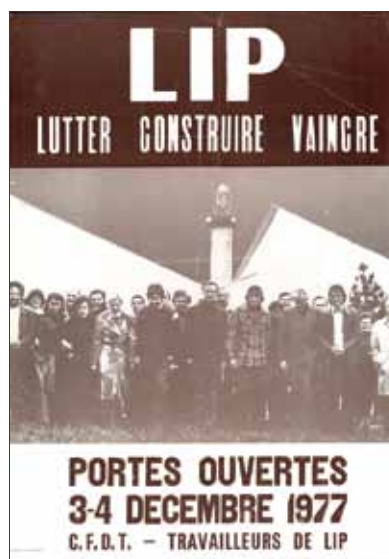
↑ LIP appel à la marche sur Besançon
le 29 septembre 1973 : affiche de la CFDT.



↑ LIP se montre, jeudi 27 mars, débat sur
l'expérience autogestionnaire de l'usine :
affiche artisanale.



Les travailleurs de LIP présentent lip lip 73-74... ↑
Un film de Dominique Dubosc : affiche du PSU.



LIP Lutter construire vaincre Portes ouvertes 3-4
décembre 1977 : affiche de la CFDT. →



Les LIP et U.L. CFDT appellent tous les ↑
travailleurs tous les bisontins à participer
aux 6 heures LIP : affiche de la CFDT.

Besançon et LIP (années 1970)

Fondée en 1867 par Emmanuel Lipmann, LIP S.A. a été l'une des premières manufactures mondiales d'horlogerie, employant environ 1 800 personnes, dont un personnel d'études et de développement de 200 personnes et un effectif de production de 800 personnes. Cette entreprise a notamment été spécialisée dans l'horlogerie, la micromécanique et la mécanique de précision. LIP S.A. est surtout connue pour être la première entreprise à avoir produit une montre électronique, en 1952 et pour l'Affaire LIP qui correspond au plus long conflit social français.

L'affaire LIP est illustrée par de nombreuses affiches qui montrent l'importance de ce conflit :

Cette affaire commence en juin 1973, quand le groupe suisse Ébauches SA, qui détient 43 % du capital de LIP, révèle son plan de licenciement pour sauver l'entreprise. Cette annonce fait l'effet d'une bombe auprès des salariés qui se mettent alors en grève, occupent le site de Palente, séquestrent les administrateurs et dissimulent le stock des montres dans des caches, avant de les revendre par la suite dans une spectaculaire opération portes ouvertes. Le 15 juin, 12 000 manifestants sillonnent les rues de Besançon. Le 18 juin, une assemblée générale vote la reprise du travail sur le mode de l'autogestion : le slogan est « c'est possible : on fabrique, on vend, on se paie ». Le 3 août, les ouvriers refusent le plan de sauvetage proposé par le ministre du développement industriel, Jean Chardonnell. Le 15 août, les CRS prennent l'usine d'assaut. Le 29 septembre, ce sont 100 000 personnes qui défilent dans les rues de Besançon. Le 29 janvier 1974, la signature des accords de Dole, met en place un plan de relance. La Compagnie européenne d'horlogerie, dirigée par Claude Neuschwander, reprend alors les activités horlogerie de LIP.

La relance de l'entreprise fonctionne, jusqu'en avril 1974 où les fournisseurs traditionnels de boîtiers pour LIP décident de ne pas honorer les commandes passées. De plus, contrairement aux clauses des accords de Dole, le tribunal de commerce de Besançon demande à l'entreprise d'honorer ses dettes auprès des fournisseurs qui s'élèvent à 6 millions de francs. En 1976, Claude Neuschwander démissionne. Les LIP entament, le 5 mai, une nouvelle occupation de l'usine et reprennent à leur compte la fabrication des montres. Le 28 novembre 1977, six coopératives appelées « Les Industries de Palente » sont créées : mécanique, horlogerie, restauration, bois et tissus, imprimerie, loisirs. Mais, les différents plans de relance mis en place pour sauver l'usine échouent et la fermeture de l'usine de Palente, en 1981, marque la fin du conflit.

En 1984, la marque est rachetée par la société Kiplé qui est mise en liquidation en 1990. Jean-Claude Sensemat, industriel du Gers, acquiert la marque horlogère auprès du tribunal de Besançon et tente de la développer avec une approche marketing plus moderne.

8^e Foire-Exposition de la ville de Besançon : affiche annonçant la Cavalcade. ➔

1J180

8^e Foire-Exposition de la ville de Besançon : programme (mai 1929). 1J180

↓



8^e Foire-Exposition de la ville de Besançon : album photographique (mai 1929). ➔

1J180

Le rayonnement *Les archives qui révèlent l'attractivité du territoire bisontin : qu'ils rendent compte de la visite de personnages illustres ou de la reconnaissance et de la mise en valeur de notre patrimoine, ces documents nous rappellent que la ville de Besançon fait parler d'elle au-delà de ses frontières.*

Foire Comtoise (1929)

Contrairement aux marchés et foires de Besançon qui puisent leurs origines dans l'Antiquité, la Foire-Exposition Comtoise remonte à moins d'un siècle : la première édition a été inaugurée en 1921, à Chamars, durant la semaine de l'Ascension par Charles Krug, Maire de Besançon. La Foire-Exposition Comtoise est née du besoin de mettre en contact direct l'agriculture avec les fournisseurs en matériels agricoles et avec les clients susceptibles d'acheter ces produits. Puis, la Foire Comtoise s'est élargie rapidement aux activités industrielles et commerciales.

La VIII^e Foire-Exposition Comtoise de Besançon a été organisée du 3 au 13 mai 1929, par le Comité local des Fêtes et le Conseil d'Administration de la Foire-Exposition Comtoise. Cette foire agricole, commerciale et industrielle a réuni un peu moins de 200 stands installés dans des baraques rudimentaires, situées pour l'occasion sous les grands arbres de Chamars. De nombreuses manifestations animent la Foire Comtoise comme des concerts, des cortèges et bien entendu la grande cavalcade c'est-à-dire un défilé de personnes sur des chevaux. L'ensemble des documents évoquant la Foire-Exposition Comtoise confirme que cet événement est incontournable en Franche-Comté.

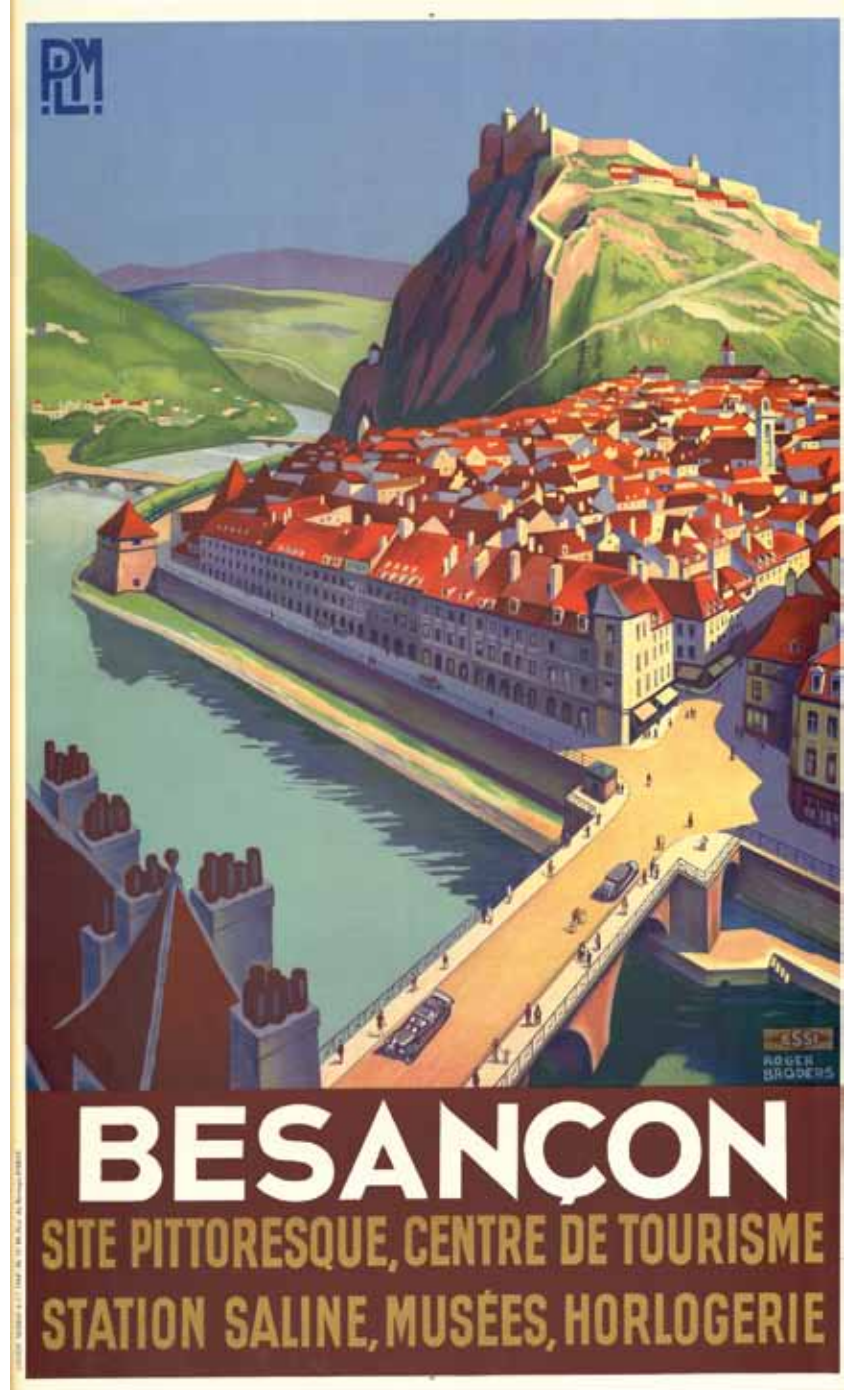


↑ Affiche « Besançon La Mouillère, casino municipal ouvert toute l'année ».

4S35

Affiche « Besançon site pittoresque, centre de tourisme, station saline, musées, horlogerie ». →

4S35



« *Besançon les Bains* » (années 1930)

Les deux affiches « Besançon-les-Bains » illustrent le rayonnement thermal qu'a connu la ville de Besançon. Créée en 1890, La « Compagnie Bains Salins de la Mouillère », a lancé, dès le mois d'août 1891, les travaux qui ont abouti à l'inauguration en juillet 1892 d'un équipement à la pointe du progrès. Besançon est alors rebaptisée « Besançon-les-Bains ».

La station thermale de Besançon doit son origine à la découverte fortuite de l'existence des eaux salines sur la commune limitrophe de Miserey en 1866 par les ingénieurs Boyer et Résal. Vingt ans après cette découverte, un complexe composé d'un établissement thermal, d'un casino et d'un hôtel de 80 chambres (le Grand Hôtel des Bains) a vu le jour sur le site de la Mouillère.

L'établissement comprend alors 74 cabines réparties en trois classes, des salles de douches, de bains vapeur et de massage. Le casino, dû à l'architecte Maurice Florien, a abrité un établissement de jeu, un restaurant et une salle des fêtes qui a accueilli jusqu'à 900 personnes. Un espace vert avec jeux de lawn-tennis, croquet, kiosque à musique a été installé sur l'avant des bâtiments.

Les eaux salines de Miserey ont rapidement été reconnues pour leurs vertus thérapeutiques. Elles traitent de nombreuses affections comme les maladies des os et des articulations, les rhumatismes, la goutte, les maladies des enfants (anémie, rachitisme), les maladies des femmes (troubles de la ménopause...).

Malheureusement, le thermalisme à Besançon a rapidement décliné. Faute de curistes en nombre suffisant, la ville a dû se résoudre à racheter les bâtiments en 1932. L'établissement balnéaire qui accueillait les thermes a été démoli en 1967 et a été reconstruit plus modestement entre l'ancien « Grand Hôtel des Bains » et le casino où il fonctionne toujours. Aujourd'hui, le casino et le restaurant sont toujours en activité et la salle des fêtes est devenue le Centre Dramatique National.

VILLE DE BESANÇON

Visite Présidentielle

APPEL DE LA MUNICIPALITÉ

Le 2 Juillet prochain, BESANÇON aura le grand honneur de recevoir la visite du Président de la République.

La personnalité de ce haut magistrat est au-dessus de tous les partis; c'est le gardien de la Constitution de notre Pays et toute la population doit s'unir pour honorer en lui le Chef de l'Etat.

La Municipalité fait appel à ces sentiments d'union et de concorde en engageant ses administrés à rivaliser d'ardeur pour pavoiser, décorer et illuminer leurs maisons.

Elle compte qu'à cette occasion la Cité revêtira ainsi un magnifique aspect de fête, afin que les nombreux étrangers auxquels elle donnera l'hospitalité en emportant un mémorable souvenir.

Le Maire de Besançon,
Ch. SIFFERT.



➤
Visite du président
de la République
Albert Lebrun à
Besançon : affiche,
journal et photographies (dimanche 2
juillet 1933). ➤

3K2



Visite du président de la République Albert Lebrun (1933)

Au sortir des années folles, la France entre dans la période de crise des années 30. En mai 1932, Albert Lebrun est élu président de la République à la suite de l'assassinat de Paul Doumer. Il intervient peu dans la conduite des affaires gouvernementales. Son septennat est marqué par une forte instabilité ministérielle (17 présidents du Conseil entre 1932 et 1940). En 1939, Albert Lebrun est réélu président de la République pour un second mandat. Quelques mois plus tard, la guerre éclate. En 1940, il est amené à désigner Philippe Pétain, président du Conseil, après la démission de Paul Reynaud, hostile à l'armistice. Il se replie avec le gouvernement à Tours, Bordeaux puis Vichy. Le 10 juillet 1940 sans démissionner, Albert Lebrun finit par laisser le pouvoir à Pétain et part pour Vizille où il est resté jusqu'à son arrestation, le 27 août 1943, par la Gestapo. Il est alors déporté en Allemagne. Le 25 avril 1945, il témoigne au procès de Pétain. Malgré la Libération, il ne retrouve pas ses fonctions et meurt en 1950 à Paris.

Albert Lebrun est reçu en grande pompe à Besançon, le 2 juillet 1933, comme en atteste le journal *Le Petit Comtois* du lendemain.

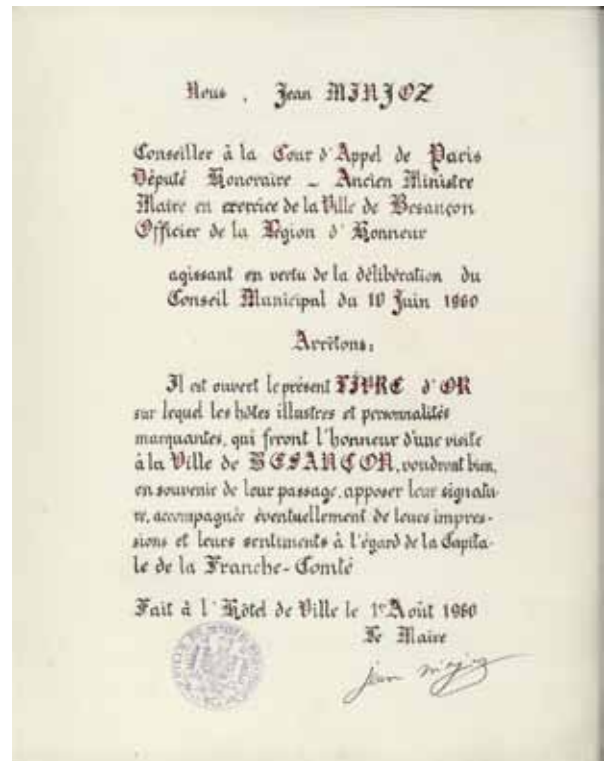
Le train présidentiel est accueilli par les personnalités locales en gare Viotte à 8 h 25 : le préfet du Doubs, le maire de Besançon, le président du Conseil Général, les parlementaires du Département, le Général commandant de la 7^e Région et le président de la Chambre de Commerce. Au sortir de la gare, le chef de l'État se rend au Monument aux Morts afin d'y déposer une gerbe. Une cérémonie l'attend ensuite à l'Hôtel de la Préfecture, jusqu'à 9 h 35, suivie de la visite de la Cité Universitaire de Canot. Puis, le Président et son cortège se rendent vers 10 h à l'inauguration de l'École d'Horlogerie et de l'Institut de Chronométrie et de mécanique horlogère. Vers 11 h, le cortège est accueilli au Sanatorium des Tilleroyes par le personnel de l'hôpital pour effectuer une brève visite.

Par la suite, le président Lebrun visite l'Observatoire, avant de participer à un banquet au Casino de la Mouillère. Les enfants du Préventorium de Rougemont lui sont présentés et à 15 h, le cortège se reforme pour aller visiter le Préventorium de Palente. La journée de visites est clôturée par celle des Salins de Bregille, le cortège quitte ensuite la ville par la rue de Pontarlier à 16 h. Le Président Lebrun s'arrête également à Ornans, au Lac Saint-Point et termine sa journée franc-comtoise à Pontarlier.



➔
Livre d'or de la ville
de Besançon, (1960-
mai 2001). ➔

493W1



Livre d'or (1960-2001)

Dans ce Livre d'or, les hôtes illustres et personnalités marquantes qui font l'honneur d'une visite à la ville de Besançon, inscrivent en souvenir de leur passage leur signature parfois accompagnée de quelques impressions et leurs sentiments à l'égard de la capitale franc-comtoise. Ouvert le 1^{er} août 1960 par Jean Minjoz, maire de Besançon de 1953 à 1977, il témoigne de l'insertion de Besançon dans le réseau des villes françaises et européennes et de son attractivité tant au niveau local que national.

C'est lors de sa séance du 10 juin 1960 que le Conseil municipal décide de passer commande à l'Imprimerie nationale (pour la somme de 900 francs) d'un registre de 100 pages en papier vélin vergé avec les armoiries de la ville de Besançon reproduites, dorées au fer sur chaque plat.

En feuilletant ce Livre d'or, on retrouve la trace des visites officielles d'hommes et de femmes politiques français à Besançon : le Général de Gaulle le 17 juin 1962, François Mitterrand le 30 mars 1987 ou Jacques Chirac alors 1^{er} ministre en décembre 1987.

Le registre est également signé par les personnalités politiques étrangères de passage dans la capitale de la Franche Comté : par exemple, en juin 1985, c'est la reine mère Elizabeth qui se rend à Besançon. C'est également le cas de la plupart des représentants des villes jumelées avec Besançon. Par exemple, en mars 1989, c'est une délégation de la ville d'Huddersfield (Angleterre) qui est reçue par la Ville.

Mais la ville de Besançon n'accueille pas que des hommes et des femmes politiques, elle reçoit également des visiteurs venus de tous les horizons : Gérard Holtz, directeur du service des Sports d'Antenne 2, à l'occasion de l'arrivée du tour de France à Besançon le 12 juillet 1988 ; Sœur Emmanuelle en avril 1992, Bob Dylan en juillet 1994, le champion du monde d'échecs Garri Kasparov en août 1999 ou encore l'écrivain Jorge Semprun en mai 2001.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du
patrimoine mondial

CONVENTION CONCERNANT
LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL
CULTUREL ET NATUREL

*Le Comité du patrimoine mondial
a inscrit*

Fortifications de Vauban

sur la Liste du patrimoine mondial

*L'inscription sur cette Liste consacre la valeur
universelle exceptionnelle
d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé
au bénéfice de l'humanité*

DATE D'INSCRIPTION

10 juillet 2008

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'UNESCO

*Inscription des fortifications de Vauban
au Patrimoine Mondial de l'Unesco :
diplôme (10 juillet 2008). ➔*

544W17

Inscription au patrimoine mondial de l'Unesco (2008)

En 2003, Besançon a initié le projet d'inscrire l'œuvre de Vauban sur la liste du patrimoine mondial, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette démarche a fédéré 13 communes de France en une association «Réseau des Sites Majeurs de Vauban». Créée à l'initiative de Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon et président de l'association, cette association a réalisé le dossier de candidature. Ce dossier, jugé exceptionnel par l'État français, a été déposé auprès de l'Unesco en janvier 2007. La décision du comité du patrimoine mondial a été prise suite à 18 mois d'expertise de chacun des sites par l'Unesco : douze sites ont été retenus pour l'inscription, dont Besançon. Par décision du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 32^e session en juillet 2008 à Québec, les fortifications de Vauban sont inscrites sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial. Ce bien devient ainsi le 32^e site français inscrit au patrimoine mondial.

Le diplôme, par lequel ces fortifications sont inscrites au titre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, est une trace de leur valeur exceptionnelle pour l'humanité puisque ces fortifications constituent l'exemple le plus rationnel de l'architecture militaire et représentent un chef-d'œuvre du génie créateur humain. De plus, l'obtention de ce diplôme assure la protection et la préservation de ce patrimoine culturel et naturel.



↑ Photographies de l'hommage aux frères Lumière, en leur présence, les 28 et 29 mai 1936 à Besançon.
4S22

Les personnalités *Les actes de baptême et de naissance des célébrités qui ont marqué les esprits : de nombreuses personnalités sont originaires de Besançon. C'est le cas de Charles Fourier, Victor Hugo, Pierre-Joseph Proudhon, Tristan Bernard ou encore des frères Lumière.*

Les registres paroissiaux

En France, l'autorité religieuse a très tôt souhaité répertorier les individus ayant reçu le baptême, s'étant mariés ou ayant été enterrés dans la religion catholique. Le curé est alors chargé d'enregistrer les actes importants de la vie des fidèles. Les habitants d'une religion autre que le catholicisme ne bénéficient que de registres non officiels et souvent clandestins.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, signée par François I^{er}, institue la tenue obligatoire de registres des baptêmes et des sépultures. L'ordonnance de Blois en 1579 instaure la création de registres de mariages. En 1667, l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de Louis XIV indique que la tenue des registres en double est en principe rendue obligatoire : l'un des exemplaires doit être conservé par le greffe du bailliage, tandis que l'autre retourne entre les mains du curé. Dans les faits, c'est seulement à partir de la déclaration du 9 avril 1736 que cette obligation sera réellement généralisée : il est prescrit au curé, aux comparants et aux témoins de signer, apposer une croix au bas de l'acte ou déclarer ne savoir signer ce qui devra être aussitôt retranscrit.

Les Archives municipales de Besançon conservent 376 registres paroissiaux couvrant une période de 1543 à 1794. Ces registres concernent 7 paroisses intra-muros (Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine, Saint-Maurice, Saint-Pierre, Notre-Dame de Jussa-Moutier, Saint-Paul-Saint-Donat et Saint-Marcellin), 4 paroisses extérieures (Bregille, Saint-Ferjeux, Velotte et Beure, La Vèze), 4 hôpitaux (Hôpital Saint-Jacques, Hôpital des Enfants Trouvés, Hôpital Saint-Jean l'Aumônier, Hôpital Bellevaux) et 2 forts (La Citadelle, Fort Griffon).

Les registres d'état-civil

L'État civil concerne tous les Français quelle que soit leur religion. Il est instauré lors de la Révolution française, par le décret de l'Assemblée législative du 20 septembre 1792. Les actes de naissance, de mariage et de décès sont alors dressés par les municipalités, non plus par les curés. Si les registres paroissiaux continuent d'être rédigés après 1792, ils ne concernent que les catholiques : ce sont les registres de catholicité.

À Besançon, les registres d'État civil (naissance, mariage, décès) débutent en 1793.

huit D

Mortuaire. *François Gabriel jannots* fille de *Jean Pierre jannots* et *Gasperine jannin* son épouse âgé est mort âgé d'environ quatre vingt sept ans est mort muni des sacrements le trente et un elbr mil sept cent soixante et deux et a été inhumé le premier avril de lad année dans la sépulture de la paroisse de St Pierre en présence d'homme *Joseph Allignotte* clerc de cette paroisse et de *Jean Louis Masson* Vigneron. mignotte

Masson *Vernery Vicaire*

Mortuaire. *Anna Seguin* fille de *Jean Baptiste Seguin* et morte âgé d'environ trente neuf ans muni des sacrements le trente et un mai mil sept cent soixante et deux et a été inhumé dans l'église de Saint Pierre le premier avril de lad année en présence d'homme *Joseph Allignotte* clerc de la paroisse et de *Jean Louis Masson* Vigneron. mignotte

Masson *Vernery Vicaire de St Pierre*

Mortuaire. *Dlle Jeanne Françoise de Vatin de Chauvaux* veuve de noble *Claude François Trésard* avocat au parlement docteur en droit et morte âgé de cinquante et huit ans dans la Communion de l'église le quatre avril mil sept cent soixante deux et a été inhumée le six du même mois dans l'église paroissiale de St Pierre en présence du s. *Vicame Joseph Mignotte* clerc de la paroisse et de *Jean Louis Masson* Vigneron

Richard Curé de St Pierre *Mignotte* *Masson*

Mortuaire. *Charlotte* ^{est} *de Vatin* âgé d'environ quarante cinq ans est mort dans la Communion de l'église le premier avril mil sept cent soixante et deux et a été inhumé le lendemain dans l'église de Saint Pierre en présence d'homme *Joseph Allignotte* clerc de cette paroisse et de *Jean Louis Masson* Vigneron mignotte

Masson *Vernery Vicaire de St Pierre*

Baptême. *François Marie* *Charles* fils de *Monsieur Charles Fourrier* négociant à Besançon et de *Dame Marie Alluguet* son épouse est né et a été baptisé le sept avril mil sept cent soixante et deux son parrain est *Monsieur François Alluguet* de jours négociant à Besançon et sa marraine *Mademoiselle Jeanne Marie* française *Fourrier* sa sœur

Charles
François Alluguet
Vernery Vicaire de Saint Pierre

Acte de baptême de Charles Fourier (1772).
GG226, f°8

Charles Fourier (1772-1838)

Dans le registre de 1772, au folio 8, figure l'acte de baptême d'une illustre personne, celui de Charles Fourier. Il est né le 7 avril 1772, à l'angle de la Grand Rue et de l'ancienne rue Baron, actuellement 2 rue Moncey. Son père est marchand de draps, sa mère est issue d'une famille de négociants. Charles Fourier étudie au collège de Besançon. Malgré une certaine aversion pour le commerce, il assume longtemps des fonctions commerciales diverses. En 1808, il commence à exposer ses idées avec *La Théorie des 4 mouvements et des destinées générales*.

Utopiste selon les uns, visionnaire selon les autres, Charles Fourier critique la civilisation qui, à ses yeux, n'est que barbarie déguisée dans un monde de lutte perpétuelle. Il est en quête d'une harmonie universelle en relation avec les passions humaines. Ainsi, il souhaite construire une nouvelle société en la réorganisant, non pas au niveau de l'État, mais au niveau d'une cellule de vie de dimension moyenne : la phalange (communauté) dans le cadre des phalanstères. Dans ces cités modèles, Charles Fourier propose un ensemble coopératif avec un salaire pour celui qui ne peut travailler, des allocations familiales et un système d'assurance pour les victimes.

Naissance. Du huitième du mois de ventose l'an Dix de la République
 Acte de naissance de Victor, Marie, Hugo
 né le jour d'hier à dix heures du soir fils de Josph. Joseph
Garçon, Sigisbert Hugo, habit de Nancy Cordonnier et de Sophie Françoise
Trebuchet habit de Nancy, profession de chef de bureau de la Douane
 demeurant à Vesoucon mariés, présenté par Josph. Joseph
André Hugo le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle
 Premier témoin, Jacques Deléclé, chef de bureau de la Douane de Nancy
 âgé de quarante ans, domicilié au dit Vesoucon
 Second témoin, Marie Anne Desjardins, épouse du dit Deléclé
 âgée de vingt et cinq ans, domiciliée à la dite ville
 Sur la réquisition à nous faite par le dit Josph. Joseph
Hugo, père de l'enfant
 Et ont signé Deléclé Desjardins
 Constaté suivant la loi, par moi Charles Antoine Sequin
 adjoint au Maire de cette commune faisant les fonctions
 d'Officier public de l'état civil.

↑ Acte de naissance de Victor Hugo (1802).

1E182

Victor Hugo (1802-1885)

Victor Hugo est né le 28 février 1802, sous le Consulat de Bonaparte, à Besançon. Il relate sa naissance dans *Les feuilles d'Automne* (1831) :

« Ce siècle avait deux ans ! Rome remplaçait Sparte,
Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,
Et du premier consul, déjà, par maint endroit,
Le front de l'empereur brisait le masque étroit.
Alors dans Besançon, vieille ville espagnole,
Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole,
Naquit d'un sang breton et lorrain à la fois
Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix ».

C'est presque par hasard qu'il naît à Besançon, son père, Léopold Hugo, général et comte de l'Empire napoléonien, étant chef de bataillon en garnison à Besançon. Pour ces raisons, il reste à Besançon peu de temps, sa famille rejoignant Marseille quelques semaines après sa naissance.

Sa carrière d'écrivain le conduit vers des sommets d'influence et lui permet de transmettre son idéal de progrès : son engagement contre la peine de mort (*Le Dernier Jour d'un Condamné*, en 1829), pour les droits des enfants et de la femme et pour la condition ouvrière (*Les Misérables*, en 1862).

Sept 9.

36

L'AN mil huit cent neuf, le 9^{ème} Sept 1809 à neuf heures du matin.
 Nous Charles Antoine Seguin adjoint Délégué du Maire de cette ville;
 faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons, suivant la loi, constaté la
 naissance de pierre joseph — né le quinze 2^{ème} à six heures
 du soir fils de Claude François Proudhon (conjoint, âgé de 35
 ans et cinq mois) et de Catherine Simonin (conjointe, âgée de
 trente quatre ans) demeurant à Besançon 6^{ème} section
 présenté par le S^r Claude François Proudhon. Le sexe de
 l'enfant a été reconnu être masculin, en présence de François Joseph Proudhon
 (conjoint, âgé de 35 ans) de son partage de 35 ans, domicilié à Besançon
 et de son Claude François Proudhon — âgé de 35 ans,
 demeurant à la Ville, témoins requis, soussignés après lecture.

C. A. Seguin

f. Proudhon

Seguin
Proudhon

37

↑ Acte de naissance de Joseph Proudhon (1809).
1E586

Pierre Joseph Proudhon (1809-1865)

Pierre Joseph Proudhon naît le 15 janvier 1809, au 37 de la rue du Petit-Battant à Besançon. Boursier au Collège royal de Besançon, il accomplit de brillantes études. Cependant, il est contraint de les interrompre avant le baccalauréat, ses parents ne pouvant payer les droits d'examen. Il le passe plus tard afin d'obtenir une bourse d'encouragement pour les jeunes hommes prometteurs, fondée par la veuve de Jean-Baptiste Suard et décernée par l'Académie de Besançon. Entre plusieurs voyages, il multiplie les emplois précaires : typographe, artisan-imprimeur, maître d'étude.

Il est reconnu grand penseur du siècle, comme le lui avait prédit son ami Gustave Fallot : « Vous serez, Proudhon... inévitablement, par le fait de votre destinée, un écrivain, un auteur ; vous serez un philosophe ; vous serez une des lumières du siècle et votre nom tiendra sa place dans les fastes du XIX^e siècle. »

Pour définir Proudhon, la phrase célèbre « La propriété c'est le vol », extraite de *Qu'est-ce que la propriété ?* (1840), est souvent citée et s'avère, de fait, très réductrice de son œuvre et de sa pensée. D'après lui, la propriété entraîne l'abus, l'exploitation et le vol, mais elle est aussi une expression de la liberté comme moyen de défense contre le pouvoir de l'État. D'autant que Proudhon entend lutter contre « l'exploitation de l'homme par l'homme » et contre l'État omnipotent par une évolution progressive de la société plutôt que par des révolutions. Sa philosophie aborde également les questions de guerre et de paix, de religion et d'État, ainsi que celles du langage, de l'origine de nos idées, de l'éducation et de l'art. Ses écrits lui ont valu trois ans de prison, diverses persécutions et une grande popularité.

Marié à Paris (1^{er} état) = 873
 Trois mille neuf cent vingt-neuf.
 avec Agathe Marcelle Reiss.
 Les deux mille neuf cent trente.
 L'Officier de l'Etat-Civil

L'AN mil huit cent soixante-six, le huit septembre _____ à deux heures
 Nous Etienne François Bulaud, adjoint délégué du Maire de
 Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
 de Paul _____ né hier _____ à dix heures
 du soir - fils de M. Myrtil Bernard, négociant, âgé de vingt
 huit ans, et de D^{me} Emma Ancel, sans profession, âgée de vingt quatre
 ans, épouse natif de Besançon (Doubs) et _____
 demeurant à la grande rue N° 23 où l'enfant est né _____ présenté par
 ledit sieur Bernard, son père _____ Le sexe de l'enfant a été reconnu
 être masculin en présence de Alfred Ancel, négociant
 âgé de vingt huit _____ ans, demeurant à Besançon et de Just Bernard
 sans profession - âgé de vingt un _____ ans, demeurant à la dite ville
 témoins qui ont signé avec nous après lecture, ainsi que le déclarent.

Myrtil Bernard
 Ancel Just Bernard

874

DÉCLARÉ A Paris 7^e
 LE 7 décembre 1947
 LE ADJOINT DÉLÉGUÉ :
 (Signature)

↑ Acte de naissance de Tristan Bernard (1866).

1E764

Tristan Bernard (1866-1947)

Paul Bernard, alias Tristan Bernard, naît à Besançon le 7 septembre 1866. Il est le fils de Myrthil Bernard et d'Emma Ancel. Il aime à rappeler qu'il est né dans la même rue que Victor Hugo : en effet, sa famille est installée, en 1866, dans un appartement bourgeois du 23, Grande Rue. A 7 ans, Tristan Bernard entre au Lycée de Besançon.

Le destin de la famille Bernard, marchands de chevaux et maîtres de poste de père en fils, change radicalement avec le développement du chemin de fer en Franche-Comté. Grâce à la vente de leurs biens, la famille se lance dans l'achat de terrains et ils montent une des plus grosses affaires immobilières de Paris, en 1879. Tristan Bernard effectue alors ses études à Paris. Après divers métiers (reporter sportif, avocat, directeur d'une fabrique, directeur d'un vélodrome...), il lance en 1892 la publication d'un journal humoristique : *Le chasseur de chevelures* et il publie son premier roman en 1894 *Vous m'en direz tant !*, sous le pseudonyme Tristan Bernard. L'année suivante, il remporte un grand succès avec *Les Pieds nickelés*. En 1943, Tristan Bernard est arrêté en raison de ses origines juives et libéré, peu après, grâce à l'intervention de Sacha Guitry et de l'actrice Arletty.

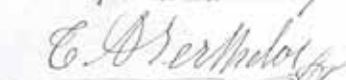
Proche de Léon Blum, Jules Renard, Marcel Pagnol, Lucien Guitry et de bien d'autres artistes, Tristan Bernard est connu pour ses jeux de mots, ses romans et ses pièces, ainsi que pour ses mots croisés.

présent A Paris (7^e)
 le 10 avril 1954
 L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
[Signature]

 2-2-148
 2-2-148

975

 L'AN mil huit cent soixante-deux, le vingt octobre à deux heures d'après midi
 Nous Claude François Brunard Adjoint délégué du Maire de
 Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
 de Auguste Marie Louis Nicolas né hier à trois heures et demie
 du soir - fils de Claude Antoine Lumière peintre âgé de vingt deux
 ans, né à Ormoy (Haute Saône) et de Jeanne Joséphine Costille, sans
 profession, âgé de vingt un ans, natif de Paris (Seine) Epoux
 demeurant à Besançon place St Quentin 16 où l'enfant est né - présenté par
 le dit père Lumière, père de l'enfant - Le sexe de l'enfant a été reconnu
 être masculin, en présence de Théodore Auguste Berthelot, Loueur
 âgé de cinquante cinq ans, demeurant à Besançon - et de Achille Pichelot
 horloger - âgé de vingt six ans, demeurant à ladite ville
 témoins qui ont signé avec nous après lecture, ainsi qu'il est déclaré


976

 L'AN mil huit cent soixante-deux, le vingt octobre à deux heures d'après midi
 Nous Claude François Brunard Adjoint délégué du Maire de
 Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance

Acte de
 naissance
 d'Auguste
 Lumière
 (1862). →
 1E752

présent A Blandol (Var)
 le 6 juin 1948
 L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
[Signature]

 2-2-148

963

 L'AN mil huit cent soixante-quatre, le cinq octobre à onze heures d'après midi
 Nous Claude François Brunard Adjoint délégué du Maire de
 Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
 de Louis Jean né ce jour à une heure
 du matin fils de M^r Claude Antoine Lumière, peintre et photographe
 âgé de vingt quatre ans, né à Ormoy (Haute Saône) et de M^{lle} Jeanne
 Joséphine Costille, sans profession, âgé de vingt trois ans, natif de
 Paris (Seine) Epoux
 demeurant à Besançon grand rue 16 où l'enfant est né - présenté par
 le dit père Lumière, père de l'enfant - Le sexe de l'enfant a été reconnu
 être masculin, en présence de M^r Victor Jammey, artiste peintre
 âgé de trente deux ans, demeurant à Besançon - et de M^r Achille Pichelot
 horloger - âgé de vingt huit ans, demeurant à ladite ville
 témoins qui ont signé avec nous après lecture, ainsi qu'il est déclaré.





964

 L'AN mil huit cent soixante-quatre, le six octobre à neuf heures d'après midi
 Nous Claude François Brunard Adjoint délégué du Maire de

Acte de
 naissance
 de Louis
 Lumière
 (1864). →
 1E758

Les Frères Lumière : Auguste (1862-1954) ***et Louis*** (1864-1948)

Les frères Lumière ne sont pas natifs de Lyon, mais bien de Besançon : Auguste, le 19 octobre 1862, place Saint-Quentin et Louis, le 5 octobre 1864, dans un immeuble donnant sur l'actuelle place Victor Hugo. Ils sont les enfants de l'industriel et photographe, Antoine Lumière, originaire de Haute-Saône qui s'installe à Besançon en 1860. En 1870, la famille Lumière déménage à Lyon et travaille à l'amélioration de la fabrication des plaques photographiques.

À l'automne 1894, sous l'impulsion du père, Louis et Auguste Lumière s'intéressent aux images animées qui posent encore problème à Thomas Edison et autres pionniers. En février 1895, les frères Lumière déposent le brevet du cinématographe. Au mois de mars, ils font une démonstration devant la société d'encouragement à l'industrie nationale et le 28 décembre a lieu la première séance publique payante. Ils inventent également la plaque autochrome et mènent à bien d'autres travaux et inventions.

Célébrés de nos jours par la ville de Lyon, lieu de leurs inventions, les frères Lumière reçoivent un hommage officiel de la ville de Besançon, lieu de leur naissance, en mai 1936 (photo page 38). Ainsi, en leur présence, des réceptions et des discours se déroulent tout au long de la journée du jeudi 28 mai :

- À 11 heures, visite de l'Institut de Physique de la Faculté des Sciences.

- À 16 heures, réception dans la cour d'honneur du Rectorat où ils sont présentés aux personnalités en place, dont : M. Alengry, recteur honoraire ; M. De Peretti Della Rocca, préfet du Doubs ; M. le général Blanchard, commandant de région ; M. Gabriel Bertrand, membre de l'Institut ; M. Charles Siffert, maire de Besançon ; les membres de l'Université, en corps constitué, vêtus de leur toge ; les professeurs de l'École de médecine et de pharmacie ; les magistrats, les parlementaires, les conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux...

Le vendredi 29 mai, l'hommage se poursuit par diverses inaugurations, visites et présentations, notamment la pose du médaillon sur leur maison natale, place Victor Hugo.

Élévation de la porte cochère et des pavillons en aile
de la maison de M^{rs} de Marivat vis à vis Les Bénédictins,
du dessin de M^{rs} Blondel architecte de
Paris le 5^{me} Juin 1732



↑ L'Hôtel Petit de Marivat : plan en élévation (1732). DD9, pièce 16

Le territoire *Les documents qui nous offrent des repères géographiques et urbanistiques : les Archives municipales conservent les plans, maquettes et toutes les traces de la plupart des projets (dont certains n'ont jamais abouti) concernant l'aménagement de la ville.*

L'Hôtel de Petit de Marivats (1732)

L'Hôtel de Petit de Marivats est élevé sur l'ancienne place Dauphine, actuellement place Jean Cornet, en 1732, d'après les plans du célèbre architecte et urbaniste normand Jacques-François Blondel (1705-1774), maître de Claude-Nicolas Ledoux. Construit pour François Petit de Marivat, commissaire ordonnateur des guerres en Franche-Comté (virgule) en poste à Besançon, ce bâtiment est un brillant morceau d'architecture. C'est dans cette demeure que naît en 1839 le comte Hilaire de Chardonnet, inventeur de la soie artificielle.

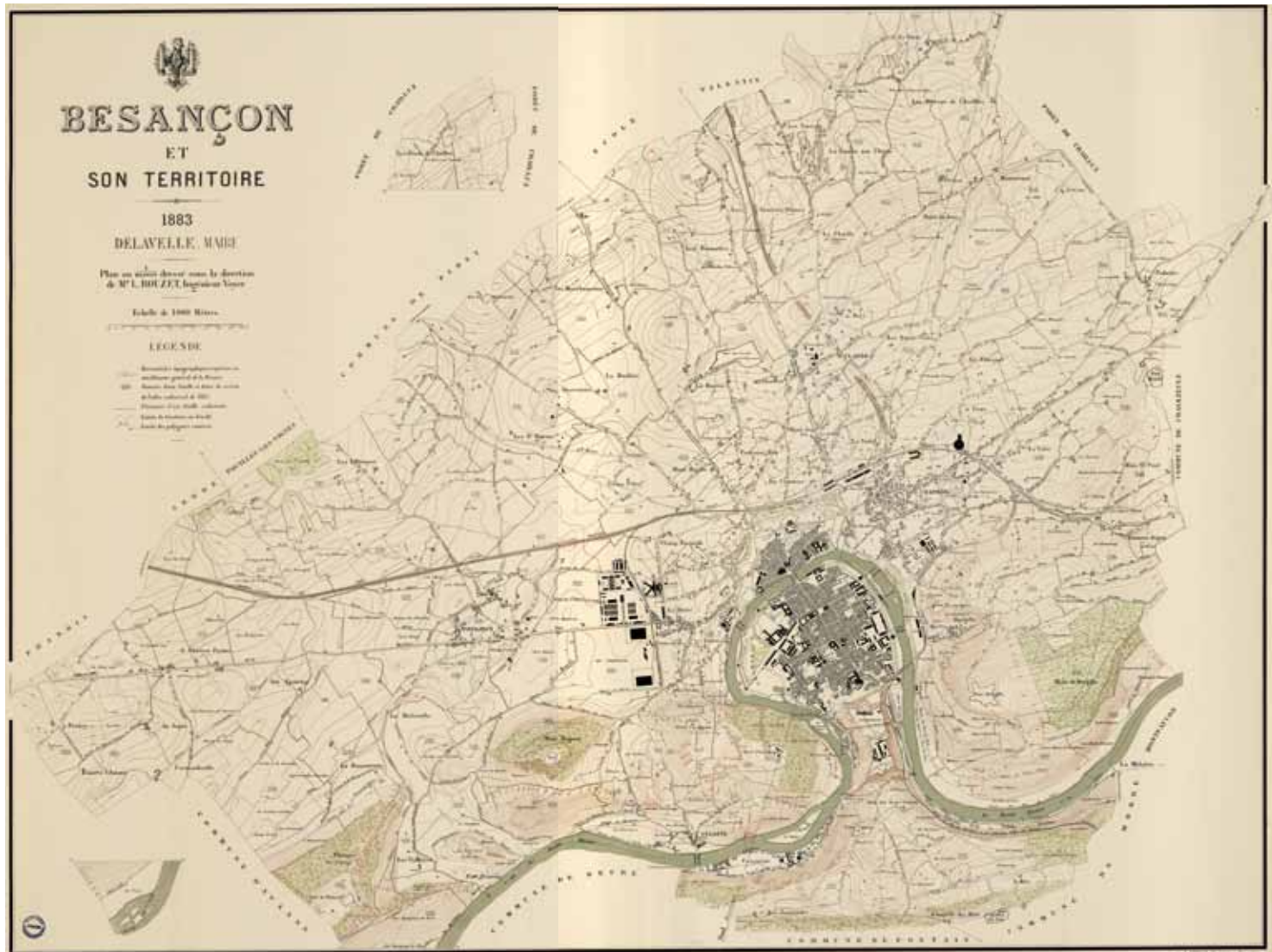
L'église Saint-Jean-Baptiste :
plan en élévation (1744). →
DD1, pièce 27



L'église Saint-Jean-Baptiste (1744)

Ce plan est l'un des rares, sinon le seul document sur lequel l'église Saint-Jean-Baptiste apparaît. Il est réalisé en 1744, en réponse à la demande d'autorisation de travaux au Magistrat (équivalent du Conseil municipal actuel) des paroissiens et au curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Ceux-ci souhaitent que le clocher de l'église qui menace de s'écrouler soit réparé.

Au XVIII^e siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste occupe, avec son cimetière adjacent, l'emplacement de l'actuel square archéologique Castan. Surnommée le petit Saint-Jean, elle est sans doute l'une des plus petites églises paroissiales de la ville. Elle est pourtant l'église préférée de la bonne société bisontine, de la bourgeoisie et de la noblesse comtoise car elle contient nombres de caveaux de familles de notables bisontines et qu'à son emplacement, se situe le premier baptistère chrétien de la cité. L'église Saint-Jean-Baptiste est détruite à la Révolution en 1794. C'est une des seules églises de la ville à subir ce sort.

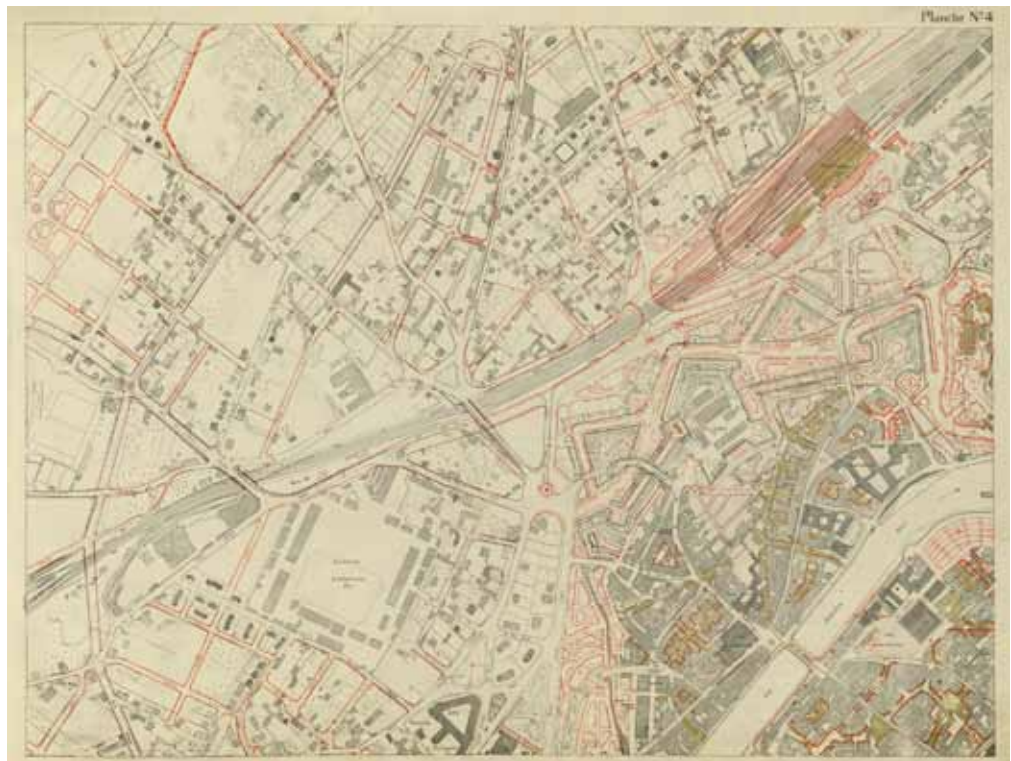


↑ « Plan Delavelle » : plan au 1/10000^e de la ville de Besançon et de son territoire dressé sous la direction de L. Rousset, ingénieur Voyer et de Delavelle, maire de Besançon (1883). 2F11299

Plan Delavelle (1883)

Ce plan de ville de grand format est dressé en 1883 et couvre l'ensemble du territoire communal. Il est levé pendant la mandature de Victor Aristide Delavelle, né le 16 mars 1826 et élu maire de Besançon en janvier 1881 ; puis réélu en 1884 et à sa démission, remplacé par Nicolas Bruant.

La ville de Besançon compte, à cette époque, environ 57 000 habitants et l'urbanisation se concentre sur les quartiers de la Boucle, de Battant, de la Butte, de Saint-Ferjeux et des Chaprais.



→
*Plan d'ensemble, d'extension et
d'embellissement de la ville de
Besançon dressé par Maurice
Boutterin au 1/2000^e et au
1/5000^e (1938).* →

3T9



Plan d'embellissement (1938)

Les lois du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 imposent aux villes de plus de 10 000 habitants de dresser un projet de plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement.

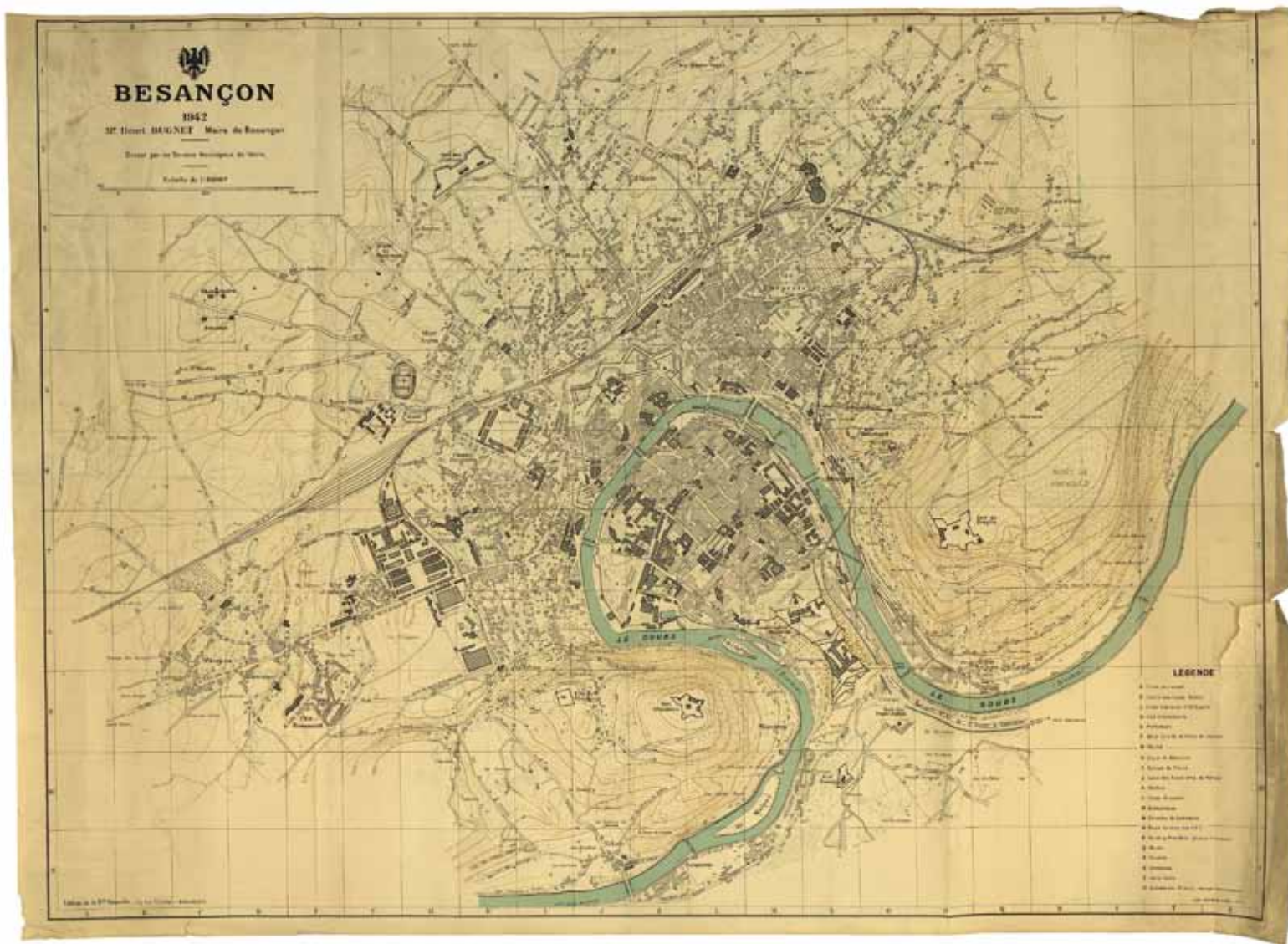
Très rapidement, la ville confie la réalisation de ce plan à l'architecte bisontin Maurice Boutterin (Besançon, 1882 - Tours, 1970). Ce dernier, après des études aux Beaux-Arts à Paris, obtient en 1909-1910 le Premier Grand Prix de Rome d'architecture. Il est à l'origine, à Paris et en région parisienne, de nombreux programmes d'immeubles de rapport, dans les années 1920 et 1930. Devenu architecte en chef des monuments historiques, il s'occupe de plusieurs monuments dont le Château de Saint-Germain et le Palais de Rambouillet. En 1935, il se voit confier la réalisation du palais de la Découverte à Paris.

La ville de Besançon commence véritablement à élaborer le plan en mai 1925. À la demande de Maurice Boutterin, un crédit est voté au Conseil municipal, en mars 1926, pour la réalisation de photographies aériennes du territoire communal. Elles doivent permettre d'établir une nouvelle cartographie, les plans existants étant jugés incomplets et d'une exactitude incertaine. Les plans levés d'après les photographies aériennes sont livrés en novembre 1927.

Le projet fixe la direction, la largeur et le caractère des voies à créer ou à modifier, détermine les emplacements, l'étendue et les dispositions des places, squares, jardins publics, terrains de jeux, parcs, espaces libres divers et indique les réserves boisées ou non à constituer, ainsi que les emplacements destinés à des monuments, édifices et services publics. Il détermine également les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable et le réseau d'égouts. De gros travaux de voirie sont prévus, en particulier dans la Boucle, pour anticiper une future « intensification du trafic ». Parmi les nombreux projets figurent le redressement de la rue de la Bibliothèque avec la démolition de l'église Saint-Maurice, le remblaiement de la Gare d'eau inutilisée pour faire un terrain de jeux sans oublier l'aménagement d'un « boulevard » le long du Doubs, entre le pont de la République et la porte Rivotte, en démolissant le rempart.

Le Conseil municipal adopte le plan d'aménagement en 1927-1928, mais des réticences de l'administration des Beaux-arts retardent puis empêchent le plan de voir le jour. Le projet est remanié en profondeur, simplifié et présenté à nouveau en 1938. Il connaît encore plusieurs modifications et remaniements, suite à des changements de législation. Il n'entre finalement jamais en application, remanié et remplacé par d'autres documents d'urbanisme mis en place après-guerre (schémas directeurs, plans d'occupation des sols).

Les documents conservés aux Archives municipales dans la sous-série 3T sont un témoignage de cet ambitieux projet resté en grande partie inabouti.

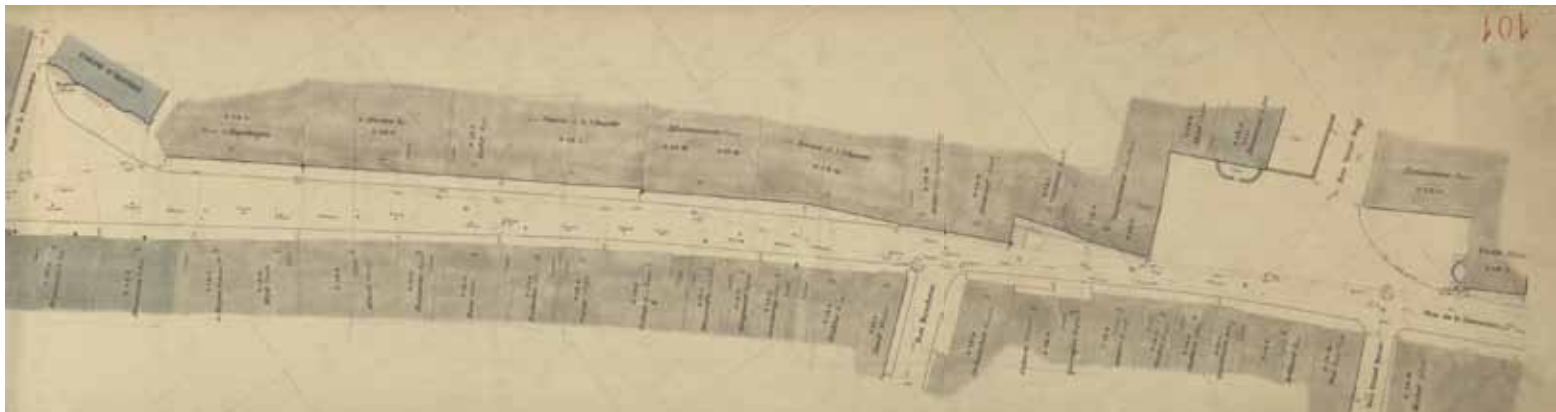


↑ « Plan Bugnet » : plan au 1/8000° de Besançon et de son territoire dressé sous le mandat d'Henri Bugnet (1942). 2Fi1303

Plan Bugnet (1942)

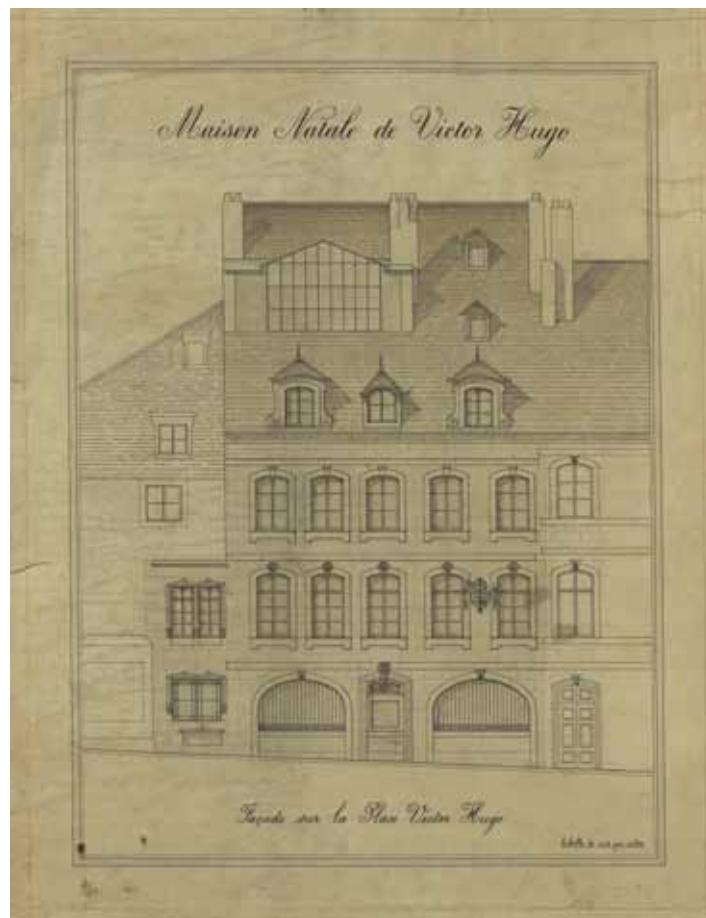
Dressé en 1942 pendant la période de l'occupation, ce plan a été levé 60 ans après le plan dit « Delavelle », il ne couvre que les parties du territoire communal les plus centrales et les plus urbanisées. Il permet de se rendre compte de la densification des constructions et de l'évolution de l'urbanisation. À cette période la ville compte environ 65 000 habitants.

Henri Bugnet, né le 21 février 1899, est devenu maire de Besançon en août 1939, suite au décès de Charles Siffert en juin 1939. Pendant la période de l'occupation, les activités du Conseil municipal ont été suspendues (en vertu d'une loi du 16 novembre 1940) et n'ont été rétablies qu'en décembre 1944.



↑ *Plan de traverse de la Grande Rue (XX^e siècle).*
3Fi217

Maison natale de Victor Hugo (140 Grande Rue). →
2Fi773



De Saint-Maurice à la place Victor Hugo : la Grande Rue au début du XX^e siècle

Long de plus de 5 mètres, ce document, appelé « plan de traverse », représente la Grande Rue du Pont Battant jusqu'à la place Victor Hugo [3Fi217](#). Il fait partie d'un ensemble de 254 documents du même type : il existe ainsi un plan de traverse pour l'avenue Denfert-Rochereau, la rue des Founottes ou la rue des Deux Princesses par exemple.

Ces plans ont servi de document de travail aux services techniques de la ville mais leur usage précis reste mal connu. Même s'ils ne sont pas datés précisément, on peut supposer qu'ils ont été levés au début du XX^e siècle. Pour chaque numéro de rue est indiqué le nom du propriétaire du bâtiment. C'est le plan de traverse de la Grande Rue qui a été retenu car c'est historiquement un axe essentiel de la Boucle : son tracé suit d'ailleurs approximativement le tracé de l'antique voie romaine venant d'Italie par Lausanne et Pontarlier et qui traversait toute la Boucle de la Porte Noire au Pont Battant.

140, Grande Rue. Maison Baratte

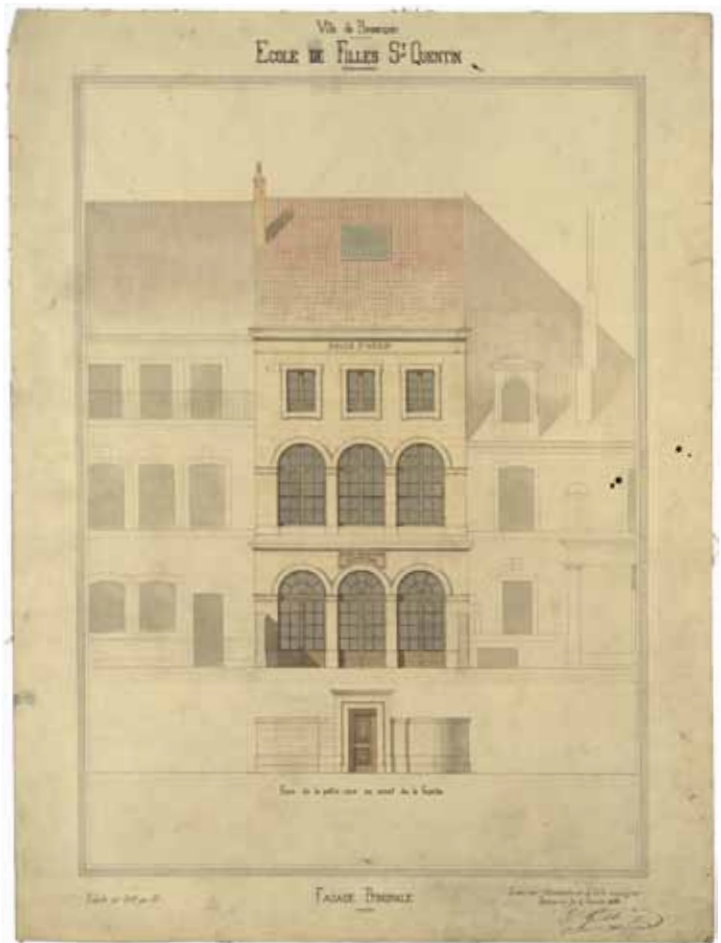
Cet immeuble est reconstruit en 1761 par l'architecte bisontin Jean-Charles Colombot pour Joseph Baratte (apothicaire). De 1738 à 1909, au rez-de-chaussée, l'officine de Baratte occupe l'arcade marchande.

Plusieurs célébrités ont vécu dans ce bâtiment : le peintre Melchior Wyrsh, arrivé à Besançon en 1768 de Suisse ; Gustave Courbet dans les années 1838-1839, juste après son départ du lycée, au moment où il fréquente l'École de dessin de Besançon et bien sûr, Victor Hugo (la localisation de sa maison natale à Besançon a longtemps posé problème, mais il semble aujourd'hui probable qu'il soit né au 140, Grande Rue).

Cette bâtisse a d'ailleurs été érigée en maison natale « officielle » de Victor Hugo : une délibération du Conseil municipal de la ville en date du 3 mars 1879 décide de l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade du numéro 140 de la Grande Rue, inaugurée le 27 décembre 1880 par Alfred Rambaud, bisontin, délégué du Ministre de l'Instruction Publique. On retrouve cette plaque commémorative sur le plan d'élévation de l'immeuble du 140 Grande Rue présenté ici [2Fi773](#).

École de filles St-Quentin Victor Hugo :
plan en élévation (1888). ➔

2Fi456



École Victor Hugo: photographie. ➔

655W41



Recensement de la population de la ville
de Besançon, 2^e section (1906). ⬇ 1F142

NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE		NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE
									NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	NOMBRE DE MAISONS APPARTENANT À LA VILLE	
111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122
123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134
135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146
147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158
159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170
171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182
183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194
195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206
207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218
219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230
231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242
243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254
255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266
267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278
279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290
291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302
303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314
315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326
327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338
339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350
351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362
363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374
375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386
387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398
399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410



Carte postale de la place Victor Hugo. ⬆

CP740007

7, place Victor Hugo. Salle d'asile Saint-Quentin (école Victor Hugo)

En 1839, la ville de Besançon entreprend la construction d'une « maison d'école de l'enfance » à l'emplacement de l'ancienne boucherie Saint-Quentin. Ce projet s'inscrit dans un mouvement plus vaste de construction de bâtiments d'enseignement destinés à accueillir les enfants sur l'ensemble du territoire bisontin, de la boucle aux quartiers périphériques, tout au long du XIX^e siècle

Cette nouvelle « salle d'asile », nom employé au XIX^e siècle pour désigner les écoles maternelles de Saint-Quentin, est placée « au centre d'une population nombreuse d'ouvriers et de cultivateurs » à « égale distance du faubourg Rivotte et de Tarragnoz ». Le projet est confié à Alphonse Delacroix, architecte de la ville. Le bâtiment prend par la suite le nom d'école Victor Hugo et fait l'objet de plusieurs aménagements successifs (construction d'un préau, construction de lieux d'aisance, agrandissements...). Il a accueilli des élèves jusque dans les années 2000.

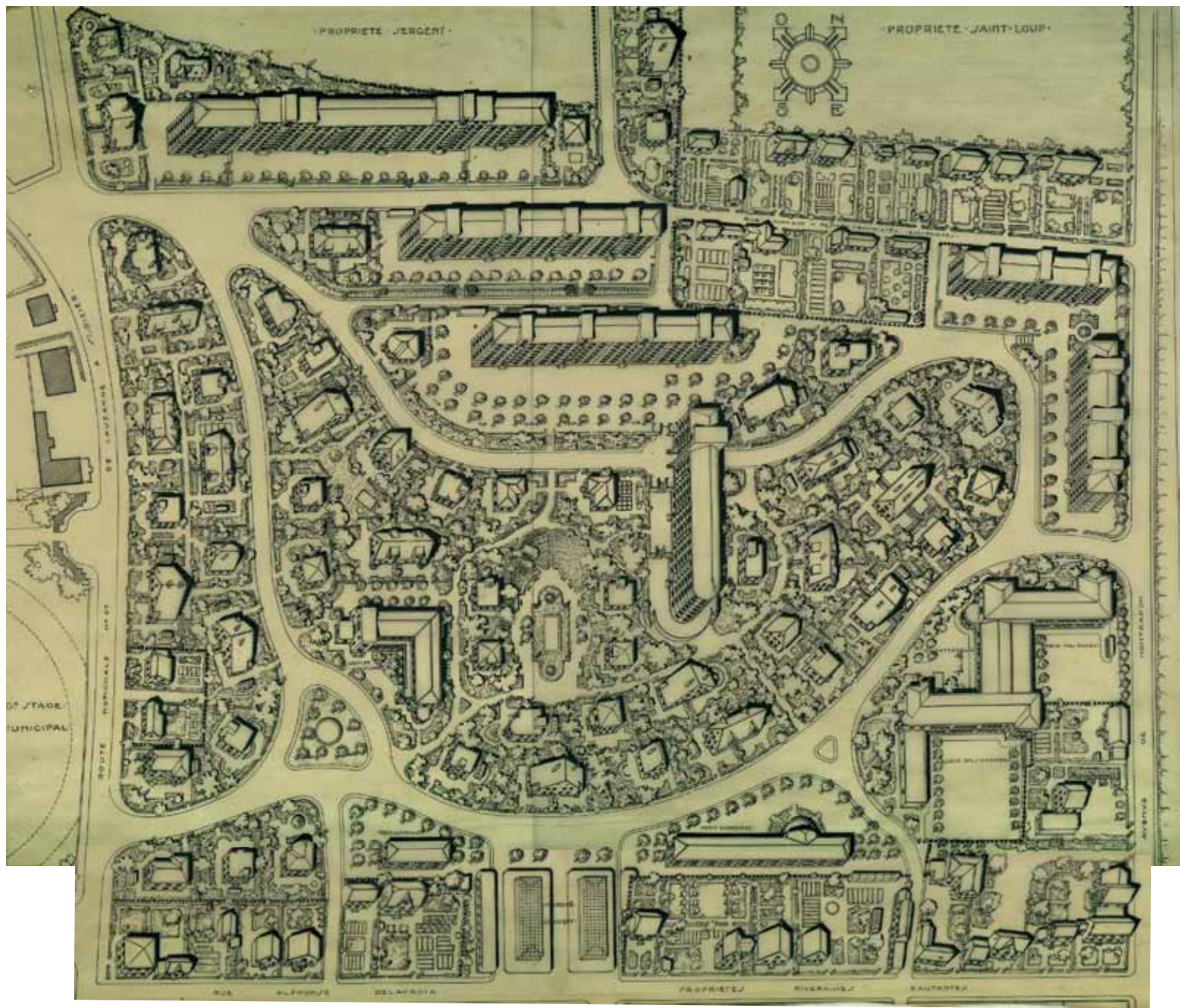
Le plan d'élévation présenté [2Fi456](#) a été dressé à l'occasion d'une opération d'aménagement du bâtiment par Edouard Gribling, architecte de la ville, le 4 février 1888. Il s'agit de l'entrée de l'école par la façade principale donnant sur la place Victor Hugo. Comme le montrent les photos en noir et blanc datant des années 1970 [655W41](#), les principaux éléments architecturaux de la façade ont été très peu modifiés au fil des années.

114, Grande Rue

Cet immeuble a été construit en 1748 par l'architecte Jean-Charles Colombot pour Charles-François Maréchal, prêtre curé de Saint-Jean Baptiste.

La consultation du recensement de la Grande Rue en 1906 fournit des indications précieuses sur la composition des 10 ménages domiciliés dans l'immeuble situé au 114 de la Grande Rue. Réalisés tous les 5 ans, les recensements dressent la liste, rue par rue, des habitants de Besançon, indiquant leurs noms et prénoms, leur année de naissance, leur nationalité ainsi que leur profession. C'est une source d'archives extrêmement riche, notamment pour les généalogistes.

Les activités professionnelles sont variées (horloger, charpentier, voyageur de commerce) et certaines des professions exercées ont aujourd'hui disparu (« ventouseuse »). Les ménages sont majoritairement composés des familles « classiques » (enfants et parents) mais certains d'entre eux hébergent leurs domestiques. Les lieux de naissance traduisent une certaine mobilité géographique locale : les personnes recensées sont nées, parfois à Besançon, mais aussi dans les communes alentour, les départements voisins (Jura, Haute-Saône) et même en Suisse.



↑ Cité-jardin de Montrapon : plan calque dressé par l'architecte urbaniste Maurice Boutterin (1951). 354W135

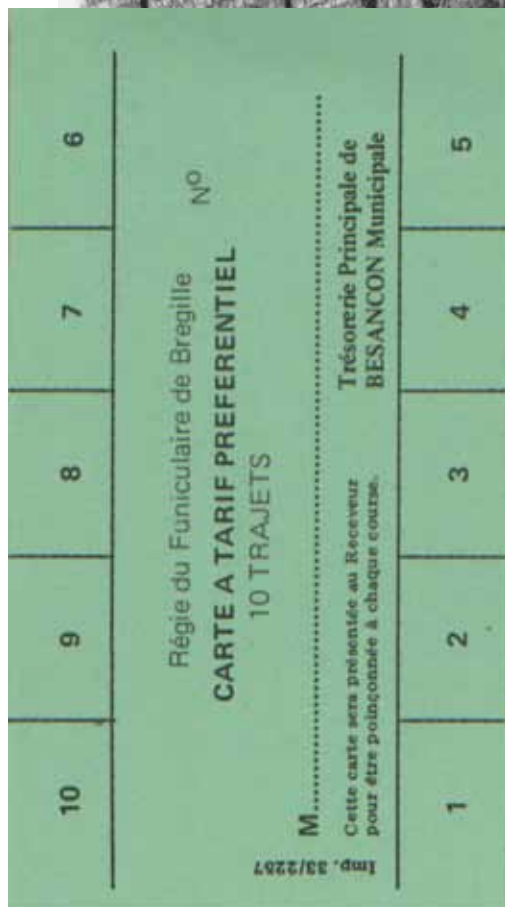
Plan du projet de cité-jardin à Montrapon (1951)

Situé au nord-ouest de Besançon, le quartier de Montrapon côtoie celui de Battant au sud, des Montboucons au nord, de Saint-Ferjeux-Rosemont à l'ouest et de Saint-Claude à l'est. Le nom de Montrapon remonte à Malraipon (1389) et à Malrepon (1528), qui correspond à mont râpeux ou à mauvais repon (petit vin).

Le quartier actuel voit le jour en 1952, parallèlement à celui de Palente, sur une parcelle de 9,39 hectares, pour faire face à un essor démographique sans précédent. En 1950, lors de l'acquisition du terrain par la municipalité, il est décidé de le réserver à des constructions régies par la législation sur les HLM (Habitations à Loyer Modéré) ne dépassant pas quatre étages.

Le plan d'ensemble du projet de création d'un quartier à Montrapon est réalisé par Maurice Boutterin, architecte en chef. Celui-ci soumet à la Commission, dès le 23 juillet 1951, un premier projet correspondant au plan calque de notre présentation [354W135](#). Après quelques remaniements, le plan de masse est accepté par le Conseil municipal. Il doit alors être présenté aux services de l'urbanisme.

Cependant, plusieurs études sont produites sans qu'aucune n'obtienne l'accord des services de l'Urbanisme. L'obtention des permis de construire est donc repoussée. Or, les besoins en logements sont urgents. Le dernier plan présenté par Maurice Boutterin est alors accepté au mois de décembre, malgré de nombreuses réserves. Finalement, au mois de février 1952, l'Assemblée communale est avisée que le plan ne peut pas être approuvé. La mission de Maurice Boutterin est terminée. Les services centraux du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme proposent alors un nouvel architecte pour étudier le plan. Louis Aublet présente son projet à la Commission d'Urbanisme, le 18 Février 1952. Il est désigné architecte chef de groupe pour la cité de Montrapon, le 17 mars 1952.



↑ Carte pour 10 trajets en funiculaire.

390W3

➤ Photographie du funiculaire (1981).

390W3-013

Photographie du funiculaire (1952). ➔

390W3-006



Le funiculaire de Bregille (1952-1981)

Le funiculaire de Bregille, mis en service en 1912, est exploité par la compagnie privée des tramways électriques de Besançon. Il est construit pour faciliter l'accès à ce nouveau quartier et permettre à ses habitants de se rendre au centre-ville. À l'origine, la ligne doit desservir tout le haut du plateau de Bregille, mais finalement, ne sont construits que 400 mètres de ligne sur un dénivelé d'environ 70 mètres. Un évitement central permet le croisement des voitures montantes et descendantes. Au bas de la colline, la station inférieure est un simple abri chevauchant la voie alors que la station supérieure est adossée à un bâtiment dont le sous-sol accueille la salle des machines.

Dès sa création, le funiculaire n'est pas rentable et les propriétaires-exploitants le mettent en vente. En 1943, la ville de Besançon rachète la concession pour exploiter le funiculaire sous le statut d'une régie municipale. Son fonctionnement réclame alors la présence de quatre employés : un chef de gare, un mécanicien assurant l'entretien et la conduite et un accompagnateur par voiture. En 1932, plus de 156 000 voyageurs utilisent le funiculaire, un record de fréquentation. Dans les années 1950, ils sont encore plus de 90 000 usagers par an. Néanmoins, ce moyen de transport va perdre sa raison d'être lorsque les bus vont desservir le quartier de Bregille : au début des années 1980, quelques milliers de passagers seulement l'empruntent. Très déficitaire, le funiculaire cesse de fonctionner le 27 mai 1987. Les deux wagons sont démontés l'année suivante et entreposés en lieu sûr.

Ce funiculaire occupe toujours une place à part dans l'actualité bisontine : l'association « Les amis du funiculaire de Bregille » cherche à valoriser son intérêt historique. Elle travaille à la restauration des équipements et du matériel roulant pour une éventuelle remise en service du funiculaire à des fins touristiques. L'association, forte de ses propositions et de ses connaissances techniques, a obtenu que la ville de Besançon fasse réaliser la restauration de la gare basse et de la voiture n°2. La récente inscription de la ligne aux Monuments Historiques en 2011 devrait renforcer le projet de réhabilitation et de valorisation des équipements du funiculaire.



↑ ZAC Marché des Beaux-Arts :
maquette de l'architecte Éric Chauvin,
à l'échelle 1/200^e (1998) ; photographies
par Éric Chatelain (2012). [9Fi1](#) →

Rénovation de la place de la Révolution (1998)

Dans le cadre des opérations de redynamisation des centres villes initiées en 1990 par le ministère du Commerce et de l'Artisanat, la ville de Besançon lance l'opération d'aménagement de l'îlot « Marché Beaux-Arts » en janvier 1995 dont la rénovation de la place de la Révolution constitue un élément important.

Le projet de réaménagement du secteur Marché Beaux-arts s'inscrit dans le cadre d'un programme bisontin plus global intitulé CHORUS (Centre historique : Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale). Ce programme mené par la ville de Besançon entre 1995 et 2001 comprend plusieurs volets :

- la création d'un parcours touristique et piétonnier appelé « Chemin des sens et de la création artisanale » dans le cadre d'un partenariat entre la ville et la Chambre des Métiers
- la création du musée du Temps dans le Palais Granvelle,
- la revitalisation du quartier Saint-Jean,
- et l'aménagement du secteur du marché et du Musée des Beaux-Arts : regroupement de deux marchés couverts distincts jusqu'alors, adjonction d'un multiplex cinématographique générateur de flux piétons et aménagement d'une vaste place piétonne.

L'opération du marché Beaux-Arts a pour but d'accroître l'attractivité au centre-ville en conservant les fonctions essentielles que sont le commerce et la culture. Ainsi, par les différents aménagements opérés, la place de la Révolution est devenue une zone de référence en matière commerciale et culturelle dont les éléments emblématiques sont :

- L'équipement commercial, construit à l'emplacement de l'îlot Pâris et du Marché aux produits frais, comprend le marché couvert en rez-de-chaussée et le cinéma multiplex à l'étage. Schématiquement, le concept architectural de cet équipement commercial consiste en l'emboîtement de deux volumes : l'un traditionnel où dominent les pleins, l'autre contemporain avec jeux de transparence.
- Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie correspond au bâtiment de l'ancienne halle aux grains, construit en 1834-1842. Cet édifice devient un musée en 1842 lorsque la Société des Amis des Arts et de l'Industrie réalise une exposition à l'étage. Avec son célèbre cabinet de dessins, le musée est actuellement l'un des plus importants de France, par le volume de ses collections, leurs diversités et leurs qualités.
- La fontaine de la place est réalisée par l'architecte Alphonse Delacroix, en 1854. Elle célèbre le retour des eaux d'Arcier dans la ville. Elle est surnommée « le compotier », en raison de sa forme et de la vasque imposante qui l'orne et qui s'est écroulée en 1860.

Amedeus di grā Bisuntine sedis muniter humilis veritatem
diligentib; rei geste. Sciant quos scire fuerit oportu-
m quod nos concessimus leprosis de Vèze quod ipsi facerēt
furnum in civitate Bisuntina et haberent pacifice. Videlicet in
Oratio Roberti & Thome. Cui census. 4 Manayde. s. Reynaldi
militis de Cheytle. Quod ut datum futuris temporibus pma-
neat p̄sentem cartam sigillo nro fecimus insignari. Actum
anno grē. M. cc. xx.

↑ Permission donnée par l'archevêque de Besançon aux malades de la léproserie de la Vèze de construire un four (1220). GG430

Les insolites Ce sont les documents les plus étonnants des Archives municipales
ils sont surprenants par leurs formes ou leurs contenus..

***Le document le plus ancien et le plus petit : permission donnée
pour la construction d'un four*** (1220)

Cet acte, datant de 1220, émanant de l'archevêque de Besançon Amédée de Tramelay permet aux lépreux de La Vèze de construire un four à pain dans la maison d'un nommé Robert. Au XIII^e siècle, le village de La Vèze fait partie intégrante du territoire de la ville de Besançon sous domination de l'archevêque. Ainsi, c'est en tant que seigneur du lieu que celui-ci décide d'autoriser les lépreux de la Vèze à construire un four à pain. En effet, la construction d'un tel édifice est généralement soumise à autorisation du seigneur local.

Cette permission donnée par l'archevêque de Besançon aux malades de la léproserie de la Vèze est le plus ancien et sans doute le plus petit document des Archives municipales de Besançon : il mesure 7,5 cm sur 11 cm. Cet acte est l'un des rares documents antérieurs à la fondation de la Commune en 1290.



↑ Rouleau en parchemin de 30 mètres établissant le droit de propriété de la ville de Besançon sur la forêt de Chailluz (1390-1391). DD105 bis

Le document le plus long : titres établissant le droit de propriété sur la forêt de Chailluz (1390-1391)

Au Moyen Âge, Besançon est composé de trois ensembles : la cité qui est le territoire échappant au contrôle de la Commune ; le *suburbium* qui correspond à la Boucle et à l'outre-pont ; et la banlieue. La banlieue est un espace rural dans lequel s'exerce le pouvoir régissant la Commune de Besançon. Elle sert de territoire agricole aux citoyens bisontins et aux villageois qui pratiquent une agriculture vivrière. Besançon correspond à un territoire de 7100 hectares, allant de Valentin au Territoire de la Vèze.

Besançon étant une enclave au sein du Comté de Bourgogne, les limites de sa banlieue revêtent une grande importance. Les frontières du territoire bisontin ne sont pas définies dans la charte de 1290, mais sont établies à la suite de contestations postérieures à 1350 entre les officiers du Comté et les citoyens de Besançon. Il y a eu effectivement de nombreuses querelles ayant abouti à des rectifications ponctuelles de frontières : en témoigne notamment l'enquête sur les limites du territoire bisontin de 1390-1391 dont l'origine provient des appétits des officiers du nouveau comte de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Cette enquête est inscrite sur un estimable rouleau d'un peu plus de trente mètres de long. Elle comprend, après les déclarations préalables des deux parties (officiers du duc-comte de Bourgogne et représentants des bisontins), les dépositions de cent témoins et une vingtaine de pièces justificatives. L'essentiel du débat tourne autour du secteur contesté de Valentin : la thèse des représentants des citoyens de Besançon tend à inclure le village (qui a été détruit à la suite d'une guerre) dans le territoire bisontin alors que les officiers veulent incorporer ce secteur dans le Comté. L'issue du débat n'est pas indiquée dans l'enquête.

Outre son intérêt pour l'histoire du territoire de Besançon, ce rouleau en parchemin est un véritable trésor incontournable des Archives municipales par sa dimension. En effet, c'est le document le plus long : il mesure 30 mètres de long.

Une traduction a été réalisée par Sylvie Bepoix, dans l'ouvrage : *Besançon en 1391, une cité et son territoire : l'affaire des fourches patibulaires*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, impr. 2010.

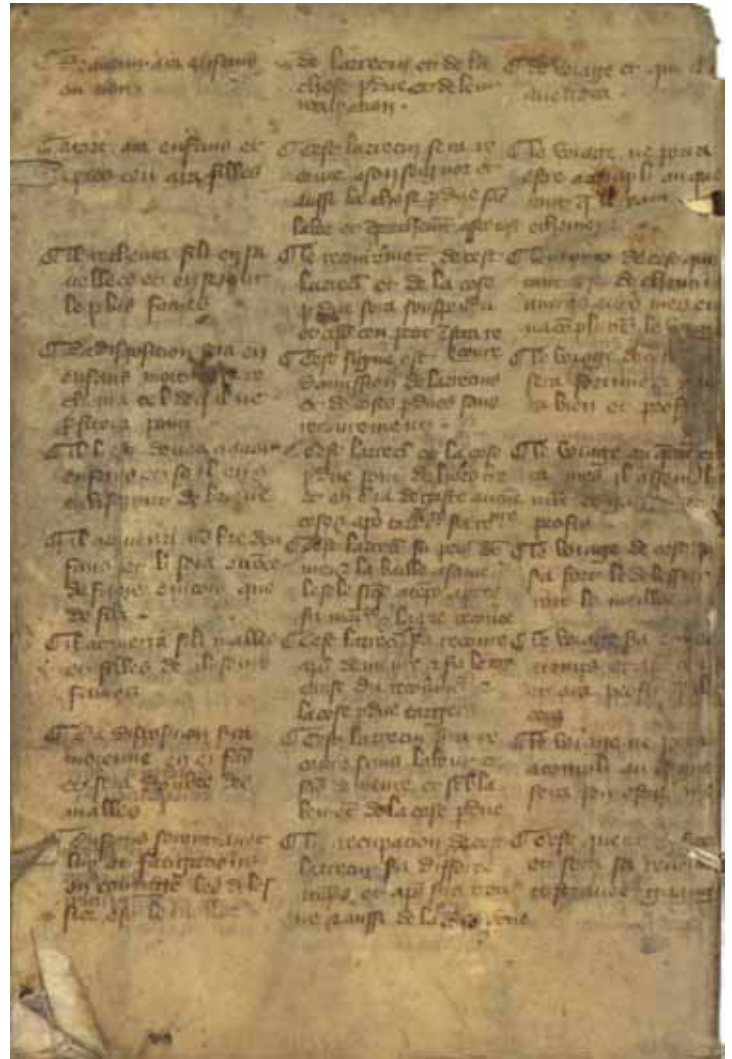


↑ *Registre des comptes de la ville de Besançon pour l'année 1466.* [CC37](#)

Registre dont la couverture possède des touffes de poils d'un animal à sa surface (1466)

Ce registre de comptes municipaux appartient à la collection de 342 registres qui couvrent une période de 1388 à 1790. Cet ensemble contient toutes les mentions de recettes et de dépenses, avec même quelquefois les justificatifs (quittances) généralement disposés dans l'ordre chronologique. Ce n'est qu'à partir de la période française que la comptabilité est divisée systématiquement en une partie « recette » et une partie « dépense », avec en leur sein une division par chapitre. Ces documents, mal connus des chercheurs, sont pourtant l'indispensable complément des registres de délibérations pour la mémoire historique du fonctionnement de la municipalité de la fin du XIV^e à la fin du XVIII^e siècle.

Ce registre de 121 folios, tenu par le trésorier Etienne de Choye qui a exercé ses fonctions de 1465 à 1469, est particulièrement remarquable par sa couverture constituée d'un très mauvais parchemin. En effet, ce registre a encore des touffes de poils d'un animal à sa surface. Il s'agit sans doute de parchemin dont la fabrication a été ratée et que la ville a acheté à bas prix au parcheminier afin d'en faire la couverture de ses registres de comptes. Cette couverture est la preuve qu'en cette période trouble de l'histoire bisontine, il était nécessaire d'effectuer des économies partout.



↑ Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre, du 25 septembre 1624 au 3 février 1636.

GG176

Grimoire d'un sorcier du XV^e siècle

Le registre des baptêmes de la paroisse Saint-Pierre de Besançon (1624-1636) a pour couverture un double feuillet de parchemin qui n'est autre que le grimoire d'un sorcier du XV^e siècle. La sauvegarde de ce grimoire est due à l'économie d'un relieur bisontin du XVII^e siècle qui a décidé de réutiliser un ancien parchemin pour protéger ce précieux registre paroissial.

Le grimoire est composé de 12 sujets portant sur :

- la figurine tirée au sort par le client
- l'ambition d'approcher du roi
- les sentences prononcées à un procès
- la fortune
- les plus mystérieuses interrogations
- le mariage
- la postérité éventuelle du questionneur marié
- la guérison ou non pour les infirmes et les malades
- le pillage ou non par l'ennemi de la cité dont on est bourgeois
- le nombre et le sort des enfants que l'on élèverait
- le vol d'objets
- l'issue des voyages que l'on devait entreprendre

En marge de la première page, coté gauche, faisant face aux huit paragraphes de réponses des trois premières colonnes, sont dessinées huit figures, composées chacune de trois groupes de points assemblés de diverses façons et équivalent des numéros 1 à 8. Selon Jules Gauthier, archiviste du Doubs de 1870 à 1904, ces figures devaient être reproduites sur huit cartons qui servaient au tirage au sort de telle ou telle série de réponses. Ce tirage effectué, tout l'art de l'opérateur consistait à appliquer à ceux qui interrogeaient l'avenir, telle ou telle ligne de son répertoire, en faisant cadrer le mieux possible les termes vagues de réponses toutes prêtes avec le secret désir des questionneurs.

La traduction de ce grimoire est consultable dans l'article de Jules Gauthier : Jules Gauthier. *Le grimoire d'un sorcier du XV^e siècle*, in *Revue des sociétés savantes des départements*, 1881, 7^e série, tome VI, p. 201-209.

Registre de la paroisse
Saint Jean-Baptiste :
acte de baptême d'un enfant
« non légitime ». ➔

GG 11, f°76v°

B. Anne Claude fille de Abraham Bierre et de Anne Marie Souy fait
a été baptisé le 28 Mars 1701 le parrain est Pierre Belle et la
Marraine Françoise Bierre en parr. des fouspignés / *qu'il est l'ill. l'ill.* / *picrielle*

B. Elizabeth fille de Simon Souy et de Jeanne Marguerite Nicolin sa femme
a été baptisée le 28 Mars 1701 le parrain est Pierre François Jean de mair
et la Marraine Elizabeth Barber en parr. des fouspignés /

Jean Demarct Simon Souy
et Barber

le 21 mai 1701
Thérèse fille illegitime de Louis Muriau et de Thérèse Marandet (ce il
m'a été rapporté) a été baptisée le 28 Mars 1701 le parrain est Claude
Barry et la marraine Louise Thérèse Gautery illiterés /
et Louise Joseph Barry

le 28
Claude fils de Claude Jackson et de Catherine l'amoureux sa femme
a été baptisé le 28 Mars 1701 le parrain est Claude Pierrot et la
Marraine Thérèse Corbery le parr. et la marraine illiterés /
et Claude pierrot

B Charlotte fille de Philibert Gaudard et de Françoise Voillard sa femme
a été baptisée le 28 Mars 1701 le parrain est Claude Antoine
Bernard et la marraine Charlotte Viers en parr. des fouspignés. sa marraine
illiterés /
Claude Bernard M. Morand parr.

le 29
Françoise fille de Jean Louis Come et de Antoinette Cerr sa femme a été
baptisée le 29 Mars 1701 le parrain est Nicolas Gouget et la marraine
Françoise mair, en parr. des fouspignés /
Mico la yon yot / Jean Come

M Le 29 Mars 1701 Claude Bernard vigneron de profession âgé d'environ 90 ans
marié avec Jeanne Bonin âgée d'environ 23 ans ayant obtenu une dispense pour
le temps interdit lituel en parr. de Claude Antoine grand Jean et de Neuf
Conche; Louise Bernard / *neugue conche* / A. Joseph

Acte de baptême d'un enfant illégitime à Besançon (1702)

Dans cet acte, extrait d'un registre paroissial de Besançon, est mentionné le baptême d'une petite fille Thérèse, dont les parents ne sont pas mariés. En ce début de XVIII^e siècle, le fait de naître de parents non mariés n'est pas dans l'usage des bonnes mœurs, d'où le symbole du doigt qui montre cet enfant illégitime, le mettant ainsi à l'index.

« Thérèse, fille illegitime de Louys Muriau et de Therese Marandet co[mm]e il m'a été rapporté a été baptisée le 28 mars 1701 le parain a été Claude Barey et la maraine Thérèse Sauterey illittérée ». En marge « obiit 2 mai 1702 ».



AVIS IMPORTANT

SUR LES MOYENS PRATIQUES AVEC SUCCÈS POUR SECOURIR,

1^o Les personnes noyées; 2^o Celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques, telles que celles du charbon, du vin, des mines, &c. 3^o Les Enfans qui paroissent morts en naissant, & qu'il est facile de rappeler à la vie.

SECOURS pour les Noyés.

CES secours doivent être administrés le plus promptement possible, avec le moins de délai, même qui aura servi à pêcher la personne noyée, sur le rivage, ou dans un autre endroit proche de commando, si l'on peut s'en procurer un.

II. Il faut dissoudre le Noyé de ses habits enroulés, & les jeter d'un bout à l'autre, si l'on ne peut les lui ôter promptement. Il faut bien effayer son corps avec de la flanelle, de l'un d'un côté le mieux qu'il sera possible; on lui dresse chemise qu'on passera facilement, on se servira de la chemise de flanelle qu'on trouvera dans la boîte qui contient les remèdes & les instructions propres au traitement des Noyés.

III. On fera des frictions sur tout le corps avec un morceau de flanelle rude & sèche, ou tantôt avec de quelques liqueurs spiritueuses, telles que l'eau de mielée, l'essence de vin camphré, l'eau véritable camphrée, &c.

IV. On versera dans la bouche du Noyé quelques gouttes de vin chaud, de l'esprit de vin, de l'eau de mielée, &c. de sorte que le mouvement de digestion sera rétabli, & on pourra lui faire avaler quelque petite quantité de ces liqueurs. Ce traitement administré, ne réussira de faire avaler au Noyé au près d'un centime.

V. Cependant on s'occupera d'allumer proche du Noyé un bon feu, & on lui appliquera deux bœufs chauds, couverts d'un linge, à la plante des pieds, sur le ventre & sur les aisselles, &c. si on le peut, on le couchera dans un état de bon repos.

VI. On lui soufflera de l'air dans les narines; & la meilleure manière d'y parvenir, c'est d'introduire le tuyau d'un soufflet dans une des narines, & de commencer l'air avec les doigts. On peut, au défaut d'un soufflet, se servir d'un tuyau quelconque, qu'on introduira dans la même voie. Il est plus avantageux de souffler l'air dans les narines que dans la bouche, parce qu'il parvient ainsi plus facilement dans les trachéennes, & que d'ailleurs beaucoup de Noyés ont la bouche fermée par la contraction des mâchoires de la mâchoire inférieure, de sorte qu'on ne pourra l'ouvrir sans violenter les dents.

VII. Il faut donner au Noyé un breuvage tiré quelquefois. On s'en fera du sirop avec l'acide. Prenez quinze livres de sucre, demi-once d'oil maris, trois gros de sirop de gomme de colle de poisson, &c. de mielée de sucre, &c. si le Noyé ne peut pas le premier breuvage, on peut lui en donner un second, six-ouoit lequel le Noyé verra à reprendre l'esprit de ses sens.

VIII. Les étonnés de la chute de la gorge & des mâchoires avec la lèvre d'un côté, avec la langue de l'autre, de l'un des bords, de l'autre côté du nez, de l'un des côtés, de l'un des bords du front, &c.

IX. La saignée ne doit point être négligée dans les sujets dont le visage est rouge, tendu, noir, dans les personnes fixes, faibles de charbon, les yeux livides & gonflés. La saignée à la jugulaire est la plus efficace en pareil cas. A son défaut, on ligaturera du pied; mais il faut être très-attentif de saigner les corps gonflés, de peur que les humeurs commencent à se résorber; On doit se contenter d'occuper à rafraichir les Noyés qui se trouvent dans ce cas.

X. Les presser avec la main, doucement de à divers endroits, le ventre & la poitrine, & lui souffler dans les narines, à la faveur d'une ouverture perforée à la trachéenne.

XI. Enfin, pour donner secours, lui introduire de la fumée de tabac dans le fondement, par le moyen de la machine désignée qu'on trouve dans la boîte, &c. lui appliquer les vévés dans ses jambes ou à la nuque, de même lui faire quelques incisions à la plante des pieds.

Note. Que les personnes qu'on emploie pour rappeler les Noyés à la vie, ou dont l'effort doit être le plus grand, doivent être promptement changés; & que ceux qui sont le plus faibles de santé, de la même date, ne soient pas employés; Car quelquefois les personnes, & quelques-uns même, ont le plus de succès.

SECOURS pour les personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques.

L le premier secours qu'on doit donner aux personnes suffoquées par la vapeur de charbon, de liqueur ou fermentation, c'est de les exposer au grand air. Il faut leur ôter leurs vêtements sans crainte de froid. L'observation précise que la chaleur est leur plus précieuse ressource; elle n'est que trop grande dans ce sujet, sans qu'il faille l'augmenter.

II. L'usage des acides, de vinaigre principalement, est fort utile en pareil cas; & c'est pourquoi l'on doit en faire faire usage à la personne suffoquée, soit en bouche, soit en lavement, ou alternativement de le couvrir avec deux ou trois parties d'eau. On mettra sous le nez du Suffoqué, à divers endroits, de vinaigre des quatre saisons, &c. on lui fera des frictions sur tout le corps avec un morceau de flanelle trempée dans ce même vinaigre.

III. Sous le régime de même les Suffoqués dans des lits de charbon, comme on le fait à l'égard des Noyés, il faut leur jeter par-dessus de l'eau froide, à divers endroits; de même leur rafraichir, se servir d'eau de vinaigre, de l'esprit de vin, de l'eau de mielée, &c. que leur corps est en charbon, & qu'il n'y a rien de plus précieuse que l'administration des liqueurs spiritueuses, de l'absinthe, & des fumigations par le fondement.

IV. L'usage du lait dans les personnes est extrêmement utile; ce secours est à suffoquer la vie à divers personnes. Pour servir en objet, on le compose de la même manière qu'il a été dit ci-dessus, N^o VI, article des secours pour les Noyés.

V. Ces secours suffisent ordinairement pour rappeler à la vie les personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques; mais s'ils venoient à réussir de plusieurs heures, il faut recourir à la saignée. On doit pratiquer celle de la jugulaire, lorsque le sujet est dans un état de pléthore lithurgique, que son visage est rouge, & que son corps est chaud; Bien plus, on doit saigner ceux qui, après avoir éprouvé les frictions de la saignée, ont des maux de tête & des palpitations de poitrine, sans autre attention de prudence en cette application, d'autant qu'elle est peut-être de quelque manière, &c.

Sur les secours qu'il faut administrer à quelques Enfans qui paroissent morts en naissant.

Après les secours forcés faits du sein de leur mère, qu'ils font des efforts pour respirer. L'air peut faciliter les poumons de quelques-uns; dans d'autres il s'y introduit avec peine; & il est des enfans qui ne peuvent respirer si on se renvoie à leur secours; Il faut, si possible, qu'ils se trouvent dans un état de vie; & malheureusement un remède souvent utile pour rappeler à la vie les Noyés, &c. qui font qu'on les abandonne sans aucun succès. Les plus efficaces font, 1^o De ramener la vie dans le sang, en plongeant le nouveau né dans un bain tiède; 2^o De ramener le sang aux poumons, sans en appliquer la bouche immédiatement sur celle de l'enfant; 3^o De lui donner de l'air, par le moyen d'un petit tuyau, dans un introduit dans un entonnoir dans la bouche de l'enfant, &c. dans l'autre entonnoir lequel on introduit à divers endroits avec plus ou moins de force; C'est ainsi qu'on ôte les matières muqueuses qui remplissent les bronches, & qu'on facilite la respiration du nouveau né, &c. &c.

Extrait des Mémoires de M. FORTET, Médecin consultant de MONSIEUR, de l'Académie royale des Sciences, publié par ordre de Gouvernement.

Avis sur les secours à porter aux noyés, aux personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques, aux enfans qui paraissent mort en naissant. ➔

GG447

Avis sur les moyens à mettre en usage en faveur des noyés (1775)

L'affiche sur les moyens à mettre en usage en faveur des noyés pour les rappeler à la vie énumère les méthodes à utiliser pour secourir un noyé, dont les principales consistent :

- « à le déshabiller, l'essuyer avec une flanelle, l'envelopper dans une couverture, l'agiter doucement, le laisser peu sur le dos et le tenir chaudement s'il est possible.
- à lui frotter toute la surface du corps avec de la flanelle imbibée avec de l'eau de vie camphrée.
- à lui faire entrer de l'air dans les poumons, en lui soufflant dans la bouche par le moyen de la canule et lui pinçant les narines.
- à lui faire prendre successivement une ou deux cuillerées d'eau de vie camphrée, si on juge qu'il est en état d'avaler.
- à lui chatouiller le dedans du nez et de la gorge avec la barbe d'une plume, lui souffler dans le nez du tabac et lui présenter sous le nez de l'esprit volatil de sel ammoniac.
- à lui introduire dans les intestins de la fumée de tabac par le fondement, en se servant de la machine fumigatoire ».

COMPAGNIES BOURGEOISES
DE LA CITÉ ROYALE
DE BESANCON



COMPAGNIE de
*Approuvée par Nous Viconte-Mayeur Lieutenant-General
de Police Echevins & Conseillers Assesseurs*

CERTIFICAT DE SERVICE

NOUS soussignés, Certifions à tous ceux qu'il appartiendra,
que le
de la Compagnie de natif d en la Pro-
vince d juridiction d agé de ans
de la taille de

a servi dans les Compagnies Bourgeoises de la Cité Royale de
Besançon en qualité de l'espace de
avec probité, honneur & distinction & qu'il est digne de jouir de l'exem-
ption de logement de gens de guerre pendant sa vie, en foi de quoi nous lui
avons donné le présent Certificat. Fait à Besançon le
jour du mois d mil sept cent

Vu par nous Major desdites Compagnies



Certifié par nous Aide-Major desd Compagnies

Vodt. Roy. Menclatours. f. 104. 100

↑ Certificat de service dans les compagnies bourgeoises (fin XVIII^e siècle). EE13

Certificat de service dans les compagnies bourgeoises (fin XVIII^e siècle)

Ce document est l'un des rares témoignages des différents certificats que la ville a produit tout au long de son histoire. Cette lourde plaque de cuivre gravée par le graveur bisontin Toussaint Viotte a servi à imprimer les certificats de service des compagnies bourgeoises de Besançon à la fin de l'Ancien Régime.

Les compagnies bourgeoises, héritières des compagnies médiévales, défendent la cité à l'époque moderne. Néanmoins, à la fin de l'Ancien Régime, elles ne sont qu'une garde d'honneur et d'apparat. En 1772, la ville dispose de 6 compagnies bourgeoises qui sont surtout destinées à faire l'exercice les jours de fête. Elles sont commandées par un major assisté par un capitaine aide major, de deux porte-drapeaux et d'un sergent-major. Chacune de ces compagnie est dirigée par un capitaine et un lieutenant. La participation de ces compagnies est mentionnée lors de la cérémonie célébrant la publication de la paix avec l'Angleterre le 7 décembre 1784, dans les rues de la ville.

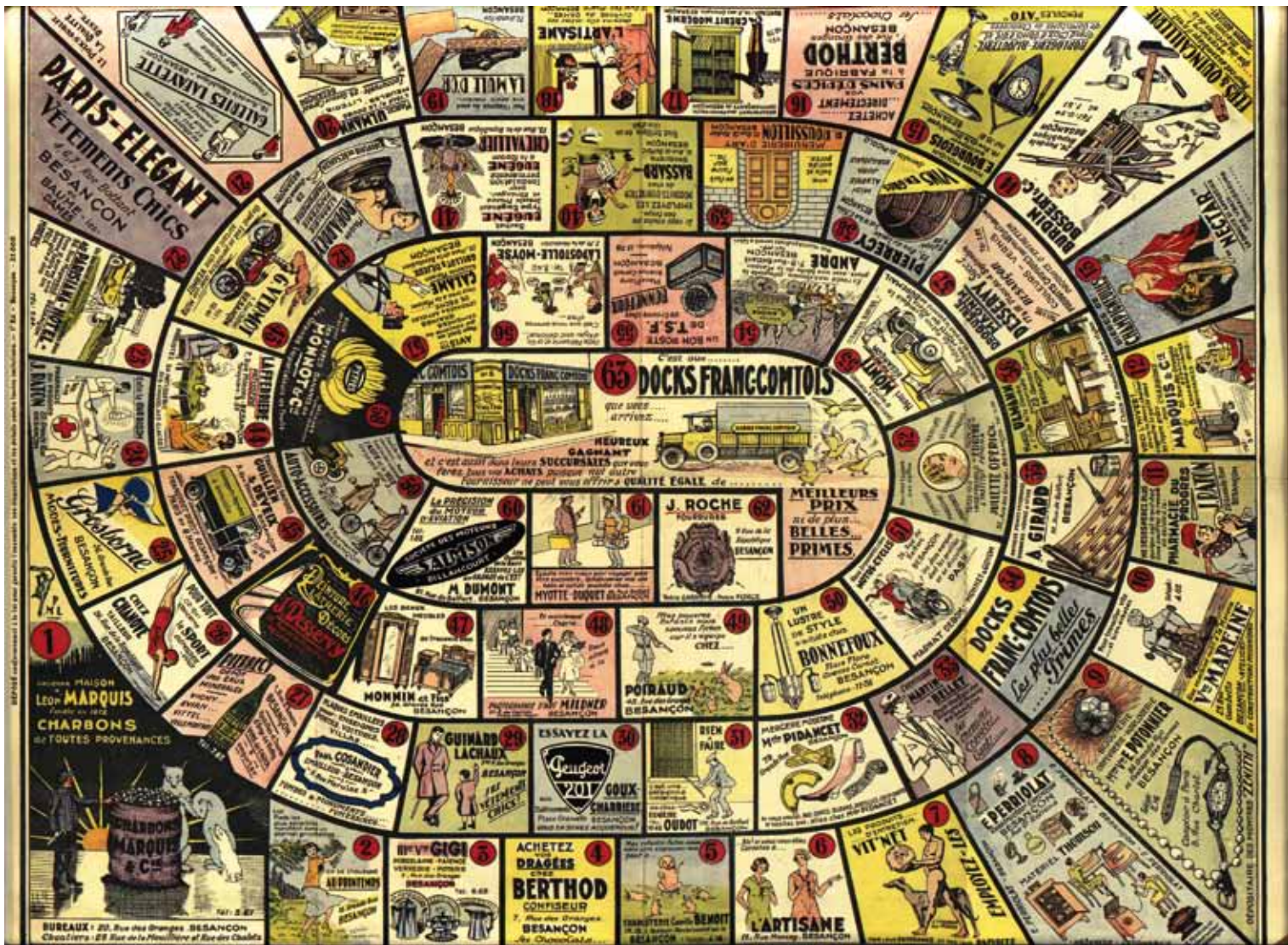


↑ Spectacles de cirques français et européens à Besançon : ↗
demandes d'autorisation déposées auprès de la municipalité (1920-1930). ➔

3547

Demandes d'autorisation de cirques pour des représentations (1920-1930)

Les demandes d'autorisation de cirques français et européens pour des représentations à Besançon correspondent à des courriers adressés au Maire de Besançon par les directeurs des cirques. Ceux-ci demandent à la ville de Besançon la permission d'occuper le domaine public pendant la période de leurs spectacles. Les directeurs de cirques utilisent des papiers à en-tête illustrés, remarquables par leurs couleurs et leurs graphismes. Ils ont valeur de véritables trésors insolites aux Archives municipales de Besançon.



↑ Jeu de l'oie commercial de la Ville de Besançon (1931). →

4S25



Jeu de l'oie de la ville de Besançon (1931)

Le jeu de l'oie commercial de la ville de Besançon a été réalisé en 1931. Il a été offert aux clients par la Société Marquis et Cie, agents de Charbonnages de Besançon.

Le jeu de l'oie est un jeu de société de parcours où l'on déplace des pions en fonction des résultats de deux dés. Il comprend 63 cases disposées en spirale enroulée vers l'intérieur et comportant un certain nombre de pièges. Le but est d'arriver le premier à la dernière case.

Dans le jeu de l'oie commercial de la ville de Besançon, les 63 cases correspondent à des magasins bisontins : par exemple, la case n° 2 est la case du magasin de chaussures de marques « Au Printemps », situé au 13 Grande Rue et qui a pour slogan : « Pourquoi souffrir des pieds alors qu'en vous chaussant Au Printemps, cette maison vous évitera cette souffrance. »



ELECTION DU LOGO

DE LA VILLE DE BESANÇON

VOTEZ POUR LE TIERCE GAGNANT
DU 12 JUIN AU 3 JUILLET

AVEC



PLUS DE 5000 F DE BONS D'ACHATS A GAGNER



↑ Photographie du dirigeable « Besançon »,
(Fonds Tupin).

6Fi

← Objets promotionnels.

687W

← Élection d'un nouveau logo de la ville
de Besançon (1992).

455W1

Objets promotionnels (1980-2000)

La « communication des territoires » a commencé à se développer dans les années 60, notamment pour attirer les investissements et développer l'économie. Entre les années 70 et les années 80, les services de communication se développent dans les villes. L'utilisation de nombreux supports de communication et d'objets permet d'assurer la promotion du territoire et des services aux publics et de mieux informer les habitants.

Dans sa politique de communication, la ville de Besançon met en avant ses atouts, parmi lesquels son industrie, notamment microtechnique, son environnement offrant une bonne qualité de vie, son Centre de Linguistique Appliquée et sa position géographique. Elle diffuse à ses habitants de nombreux objets promotionnels qui sont conservés aux Archives municipales de Besançon, allant du simple stylo au T-shirt, en passant par des objets gonflables comme le dirigeable. Le lien entre ces divers objets est le logo de la Ville.

Le logo est pour la ville une signature personnalisée et simple qui doit pouvoir se retrouver sur toutes sortes de supports. La création du logo « Besançon une ville capitale » en 1985 a pour objectif d'affirmer la ville et de la débarrasser de son image de ville moyenne : les couleurs figurent l'aspect historique de la cité. En décembre 1992, le service Communication de la ville lance un concours d'idées, ouvert à tous les bisontins, pour la création d'un nouveau logo. Cette façon de procéder doit permettre aux habitants de s'approprier cette signature. En 1993, ils votent pour le logo de la ville, avec son slogan « Besançon l'innovation ». En 2005, la ville change de nouveau de signature et met cette fois-ci son nom en avant ainsi qu'un de ses caractères (la cédille), afin de renforcer et souligner efficacement son identité.

Un exemple d'objet promotionnel de Besançon au retentissement national est le dirigeable gonflable.

En septembre 1987, Besançon organise les premières Montgolfiades internationales. C'est un succès populaire. Pour assurer la promotion de la ville, une proposition est faite de créer un appareil novateur portant ses couleurs : l'outil de promotion élu est le premier dirigeable français à air chaud pressurisé. La ville de Besançon est ainsi la seule à utiliser un dirigeable comme moyen de communication : il symbolise la précision, le respect de l'environnement et le dynamisme maîtrisé.

En juin 1988, le « dirigeable Besançon » est inauguré au Parc Urbain de Planoise. Au mois de juillet, à l'occasion du Tour de France, Gérard Holtz en devient le parrain. La même année, lors du premier championnat du monde de dirigeables à air chaud, au Luxembourg, Besançon arrive 4^e au classement général et 1^{er} aux épreuves de précision. Dès lors, il apparaît régulièrement dans de nombreuses manifestations.

Grâce à sa médiatisation (reportages télévisés, presse et radios), il devient l'ambassadeur de la capitale franc-comtoise. Ce dirigeable a longtemps été utilisé comme une image emblématique de la ville.

À coffre ouvert

Trésors des Archives
municipales de
Besançon



Textes

Lucile Carré, Camille Abbiateci, Élise Lambey, Nathalie Figard, Éric Thiou, Michel Hitter

Images (photographies)

Céline Favrot, Sylvette Anselin, Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe (couverture)

Bibliographie Référence des textes

Bepoix, Sylvie. Besançon en 1391, une cité et son territoire : l'affaire des fourches patibulaires.

Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, impr. 2010.

Moyse, Gérard ; Locatelli, René. De l'autonomie des villes. Besançon 1290-1990, actes du colloque organisé par l'association du septième Centenaire des franchises de Besançon, en septembre 1990.

Volume 470. Paris : les Belles-lettres ; Besançon : Cêtre, 1992.

Gauthier, Jules (1848-1905). Le grimoire d'un sorcier du XV^e siècle, in la Revue des sociétés savantes des départements, 1881 (éd. 1882), 7^e série, tome VI, p. 201-209.

Conception graphique

Jean-François Devat, Direction Communication, Ville de Besançon

Impression

Imprimerie ???, Août 2012, 1 500 ex.





*À
coffre
ouvert*

Trésors des Archives
municipales de
Besançon

